

NATIOCREDIMURS

Société en Nom Collectif au capital de 429.800.672 EUR
Siège Social : 18 rue Baudin 92300 Levallois-Perret
332 199 462 RCS NANTERRE

RAPPORT DE GESTION

EXERCICE 2024

NATIOCREDIMURS

GERANT

- NATIOCREDIBAIL SA

ASSOCIES

- NATIOCREDIBAIL SA
- ANTIN PARTICIPATION 5

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE

- Cabinet DELOITTE & ASSOCIES
- Cabinet ERNST & YOUNG et Autres

- EXERCICE 2024 -

- **Rapport de gestion**
- **Comptes sociaux de l'exercice 2024**
- **Documents soumis à l'Assemblée Générale Mixte
du 30 avril 2025**
 - **Ordre du jour**
 - **Textes des résolutions**

RAPPORT DE GESTION

Mesdames, Messieurs les représentants des associés,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons convoqué pour soumettre à votre approbation le bilan et le compte de résultats de votre société pour l'exercice clos au 31 décembre 2024.

ACTIVITE 2024

Au titre de l'activité immobilière, la société n'a plus vocation à développer d'activité nouvelle. L'activité Crédit-bail Immobilier de NATIOCREDIMURS est réduite à la mise en place d'avenants à des contrats existants ou au traitement de contrats en stock en attente de mise en loyer.

Aucun nouveau dossier n'a été signé en 2024, la société n'a procédé à aucune mise en loyers.

L'encours total s'élève à 13,66 MEUR, en baisse par rapport à la fin de l'exercice 2023.

Au 31/12/2024, 19 contrats sont en portefeuille contentieux pour un total d'encours de 6,60 MEUR.

Une vente a été réalisée sur 2024 : PROGRES 4C (SCI DE) J00021AA.

Deux immeubles sont sortis du patrimoine pour un prix de sortie de 225 KEUR. Il n'y a plus d'immeuble en patrimoine à recommercialiser.

PERSPECTIVES 2025

L'année 2025 ne prévoit pas de modification significative quant à l'activité de la société, à l'exception du financement d'éventuelles extensions sur des dossiers de l'encours.

EVENEMENTS POST CLOTURE

Les associés de la société Natiocredimurs ont décidé, par une consultation écrite du 25 mars 2025, d'augmenter le capital social de 20.000.008,00EUR pour le porter de 429.800.672,00EUR à 449.800.680,00 EUR, par l'émission de 131.579 parts nouvelles de 152 EUR nominal chacune.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Aucune activité de recherche et développement n'est réalisée au sein de la société.

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Conformément aux dispositions de l'article L.441-14 du Code de Commerce, nous vous rappelons les informations relatives aux délais de paiement de ses fournisseurs au cours de l'exercice 2024 :

		30 jours	entre 31 et 60 jours	entre 61 et 90 jours	plus de 90 jours	Total TTC
Dettes échues **						
	31/12/2024	48 365 994,21	147 641,91	6 007 760,83	-7 757 714,20	46 763 682,75
Montant total TTC						
	31/12/2024	48 365 994,21	147 641,91	6 007 760,83	-7 757 714,20	46 763 682,75

**Dettes dont le terme du paiement est antérieur à la clôture

Les informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Pour les créances relatives aux opérations avec les établissements de crédit de NATIOCREDIMURS, il convient de se référer à la note annexe 3-B des comptes annuels présentant l'échéance des emplois qui permet de donner à ce titre une information sur leur durée résiduelle.

PRESENTATION DU RESULTAT ET AFFECTATION

Il est rappelé que les comptes de l'exercice 2023 faisaient ressortir un résultat déficitaire de 64.904.331,33 EUR

Nous vous informons que les comptes de l'exercice 2024 fait ressortir un résultat déficitaire de -58.626.635,62 EUR.

Nous vous proposons d'affecter, conformément à l'article 22 des statuts dès l'approbation des comptes de l'exercice, ce résultat au report à nouveau qui passerait de - 348.657.314,14 EUR à - 407.283.949,76 EUR comme suit :

Résultat de l'exercice	- 58.626.635,62 EUR
Report à nouveau de l'exercice précédent	- 348.657.314,14 EUR

Résultat affecté	- 407.283.949,76 EUR
Distribution de dividendes (0 EUR x 2.367.109 parts)	- 0 EUR

Solde au report à nouveau	- 407.283.949,76 EUR

Il n'a pas été distribué de dividendes, au titre des trois derniers exercices.

Nous vous proposons ensuite de poursuivre ce rapport avec l'examen des comptes sociaux pour lesquels aucun fait marquant susceptible d'impacter les comptes n'est survenu depuis la clôture de l'exercice et d'approuver les projets de résolutions qui vont vous être soumis.

COMPTES SOCIAUX

- EXERCICE 2024 -

- Bilan
- Compte de résultats
- Annexe aux comptes sociaux

NATIOCREDIMURS**BILAN COMPARE 2024-2023**

(en milliers d'euros)

ACTIF	2024	2023	PASSIF	2024	2023
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	457 215	648 050	DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	4 073 752	4 288 675
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	-	5 117	OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	208	516
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE			DETTES REPRESENTES PAR UN TITRE	2 000	2 000
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	0	0	AUTRES PASSIFS	59 253	131 184
CREDIT-BAIL ET LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	3 223 012	3 129 447	COMPTES DE REGULARISATION	69 892	74 718
LOCATION SIMPLE	518 930	692 089	PROVISIONS	662	465
IMMOBILISATIONS CORPORELLES & INCORPORELLES	-	-	CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	28 249	16 565
AUTRES ACTIFS	3 378	25 931	CAPITAL SOUSCRIT	429 801	359 801
COMPTES DE REGULARISATION	31 481	13 491	PRIME D'EMISSION	-	-
			RESERVES	67	67
			SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS	5 665	5 355
			REPORT A NOUVEAU	- 348 657	- 283 753
			RESULTAT DE L'EXERCICE	- 58 627	- 64 904
TOTAL DE L'ACTIF	4 234 016	4 514 124	TOTAL DU PASSIF	4 234 016	4 514 124

HORS BILAN COMPARE 2024-2023

(en milliers d'euros)

	2024	2023
ENGAGEMENTS DONNES	568 385	572 355
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	567 227	571 198
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	1 158	1 158
ENGAGEMENTS RECUS	212 170	147 452
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	-	-
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	212 170	147 452
ENGAGEMENTS SUR TITRES	-	-

NATIOCREDIMURS**COMPTE DE RESULTAT COMPARE 2024-2023**

(en milliers d'euros)

COMPTE DE RESULTAT	2024	2023
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	21 574	20 561
INTERETS ET CHARGES ASSIMILES	- 109 486	- 75 150
PRODUITS SUR OPERATIONS DE CREDIT BAIL ET ASSIMILES	1 335 948	1 209 793
CHARGES SUR OPERATIONS DE CREDIT BAIL ET ASSIMILES	- 1 293 838	- 1 186 362
PRODUITS SUR OPERATIONS DE LOCATION SIMPLE	253 007	260 299
CHARGES SUR OPERATIONS DE LOCATION SIMPLE	- 238 572	- 267 428
REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	-	-
COMMISSIONS (PRODUITS)	-	-
COMMISSIONS (CHARGES)	- 180	- 152
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	6 517	5 560
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	- 1 368	- 1 734
PRODUIT NET BANCAIRE	- 26 398	- 34 613
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	- 32 011	- 30 204
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	- 58 409	- 64 816
COUT DU RISQUE	- 218	- 88
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 58 627	- 64 904
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	- 58 627	- 64 904
IMPOT SUR LES BENEFICES	-	-
RESULTAT NET	- 58 627	- 64 904

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX
NATIOCREDIMURS SNC
SIRET 332199462 00067

Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Le siège social de la société NATIOCREDIMURS a été transféré du 12 rue du Port 92000 Nanterre au 18 rue Baudin 92300 Levallois-Perret en date du 15 Avril 2024.

En anticipation de la réforme de la facturation électronique et à la suite d'une demande du groupe, la société NATIOCREDIMURS a opté à la TVA sur les débits, à compter du 1er novembre 2024

Augmentation de capital :

NATIOCREDIMURS a bénéficié d'une augmentation de capital en début d'année 2024. En mars 2024, une augmentation de 70 000 104 EUR (460 527 parts émises de valeur nominale à 152 EUR). Soit un capital social total au 31 décembre 2024 de 429 800 672 EUR composé de 2 827 636 parts de valeur nominale à 152 EUR.

2. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes de NATIOCREDIMURS ont été établis conformément aux dispositions réglementaires applicables aux banques, telles que prévues en particulier par le règlement ANC n°2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. Ce règlement reprend l'intégralité des règlements qui s'applique aux entreprises du secteur bancaire.

NATIOCREDIMURS applique l'article 2231-2 du règlement n°2014-07 de l'ANC relatif aux modalités de calcul des dépréciations pour créances douteuses et créances douteuses compromises, fondées sur une évaluation actualisée des flux recouvrables. Conformément au règlement, l'incidence de l'actualisation a été comptabilisée lorsque son résultat est apparu significatif au regard des montants prudemment estimés.

L'effet de désactualisation est comptabilisé en Produit Net Bancaire. L'effet d'actualisation est comptabilisé en coût du risque.

Dans le cadre des moratoires accordés au cours de la crise Covid-19, il a été pratiqué une méthode de lissage des loyers pour le seul périmètre des contrats rééchelonnés Covid-19 conduisant ainsi à la comptabilisation d'un produit à recevoir. Selon l'article 512-4 du PCG, sont rattachés à l'exercice : les produits acquis à cet exercice, auxquels s'ajoutent éventuellement les produits acquis normalement à des exercices précédents mais qui, par erreur ou omission, n'ont pas alors fait l'objet d'un enregistrement comptable. Un produit est acquis lorsque les prestations ont été effectuées ou les biens ont été livrés. En l'espèce, du fait de son choix de retenir une approche économique des contrats comme principe de reconnaissance du revenu, sur le seul périmètre des contrats rééchelonnés pour motif COVID-19, NATIOCREDIMURS applique implicitement, sur ce périmètre, la méthode de linéarisation des loyers inégaux puisqu'il s'agit de la méthode fondée sur la réalité économique des contrats. Dans ces conditions, le preneur continue à tirer des avantages économiques procurés par l'usage du bien loué, ce qui justifie que NATIOCREDIMURS soit en droit de considérer que le produit de loyers non facturés durant la période de moratoires est certain et acquis à la clôture. Ce produit à recevoir est inscrit au bilan dans les postes « Opérations de crédit – bail, de location avec option d'achat » et « Opérations de location simple » et au compte de résultat dans les postes « Produits sur opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat » et « Produits sur opérations de location simple »

A) Créances sur les établissements de crédit.

Ce poste correspond notamment aux disponibilités en trésorerie et aux prêts accordés à des établissements de crédit. Les créances sur les établissements de crédit sont ventilées en créances à vue et créances à terme.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de provisions et de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont regroupées dans la rubrique « Coût du risque ». Les

intérêts correspondant à la rémunération de la valeur comptable des créances dépréciées, ou à la reprise de l'effet d'actualisation, sont comptabilisés en « Produits d'intérêts ».

Les créances sur les établissements de crédit sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus non échus.

B) Opérations avec la clientèle.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit et sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus non échus.

Les prêts consentis sont répartis entre les encours réputés sains et les encours jugés douteux.

Le suivi des créances s'appuie sur le système de notation des risques du groupe BNP PARIBAS. L'échelle de notation comprend douze niveaux : dix couvrant les créances saines et deux relatifs aux clients douteux et douteux compromis.

Conformément aux dispositions de l'article 2221-1 du règlement n°2014-07 de l'ANC, sont considérées comme douteuses les créances pour lesquelles :

- Il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements
- Les crédits présentant des échéances impayées depuis plus de trois mois, ou plus de six mois en matière de crédit aux collectivités locales
- Les crédits faisant l'objet d'une procédure contentieuse.

La classification en douteux d'une créance entraîne immédiatement celle de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie.

Ces crédits donnent lieu à constitution d'une dépréciation qui correspond à la différence entre la valeur brute de la créance et la valeur actualisée au taux effectif d'origine du crédit (pour les crédits à taux fixe) ou au dernier taux connu (pour les crédits à taux variable) des flux futurs estimés recouvrables.

Les flux futurs attendus sont estimés de deux façons :

- Manuellement par les gestionnaires des créances qui font une évaluation unitaire de ce flux.
- Statistiquement pour les créances de petits montants selon des seuils de créances propres à chaque marché.

Le montant des dépréciations calculées sur base statistique figure aux paragraphes G et H de l'annexe aux comptes.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines.

Sont considérées comme douteuses compromises :

- Les créances pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée
- Les créances classées en douteux depuis plus d'un an.
- Les dépréciations pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de provisions pour dépréciation, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties sont regroupées dans la rubrique « Coût du risque »

Les intérêts correspondant à la rémunération de la valeur des créances dépréciées ou à la reprise de l'effet d'actualisation sont comptabilisés en « produits d'intérêts ».

Les intérêts des crédits déclassés en douteux font l'objet d'une dépréciation égale à 100%.

C) Crédit-bail immobilier, Crédit-bail mobilier, Location avec option d'achat et Location Simple.

Ces rubriques recensent les immobilisations données en location nettes des amortissements comptables pratiqués. Conformément à l'avis n° 2006-C du 4 octobre 2006 explicitant les dispositions de l'avis n°2004-15, les dispositions le règlement ANC n°2014-07 du 26 novembre 2014 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs ne s'appliquent pas aux opérations de crédit-bail et de location financière.

Opérations de crédit-bail Immobilier

▪ Opérations de crédit-bail immobilier conclues jusqu'au 31 décembre 1995

a) **Valeur brute des immobilisations de crédit-bail immobilier**

La valeur brute des immobilisations comprend l'ensemble des éléments constitutifs du prix de revient, ainsi que les frais financiers courus pendant la période où un immeuble acquis, ou en cours de construction, n'est pas encore loué en crédit-bail. Dans le cadre de VEFA ou de construction, des préloyers peuvent être inclus dans les contrats avec le crédit-preneur et qui seront comptabilisés en produit à recevoir ou capitalisés dans la valeur brute locative ou payés à la facturation

b) **Amortissement des immobilisations de crédit-bail immobilier**

L'amortissement des immeubles s'effectue essentiellement sur une durée linéaire de 20 ans. Les frais d'acquisition sont amortis par moitié sur 2 exercices.

c) **Provision pour moins-value sur valeur résiduelle**

Aucune provision n'est constituée pour étaler la prise en charge de la perte supportée en fin de contrat du fait d'un prix de levée d'option plus faible que la valeur nette comptable de l'immeuble.

▪ Opérations de crédit-bail immobilier conclues à partir du 1er janvier 1996

a) **Valeur brute des immobilisations de crédit-bail immobilier**

La valeur brute des immobilisations comprend l'ensemble des éléments constitutifs du prix de revient, ainsi que les frais financiers courus pendant la période où un immeuble acquis, ou en cours de construction, n'est pas encore loué en crédit-bail. Dans le cadre de VEFA ou de construction, des préloyers peuvent être portés dans les contrats avec le crédit-preneur qui sont comptabilisés en produit à recevoir et capitalisés dans la valeur brute locative ou payés à la facturation.

b) **Amortissement des immobilisations de crédit-bail immobilier**

Les amortissements des immobilisations sont comptabilisés suivant un mode linéaire sur 20 ans.

c) **Provision pour moins-value sur valeur résiduelle**

L'article 39 quinquies I du Code général des impôts offre aux entreprises de crédit-bail la possibilité de constituer en franchise d'impôt une provision pour étaler la prise en charge de la perte supportée en fin de contrat du fait d'un prix de levée d'option plus faible que la valeur nette comptable de l'immeuble. La provision est calculée en prenant en compte la différence de l'amortissement financier effectivement facturé et de l'amortissement comptable.

▪ Créances Douteuses

Ces rubriques intègrent également les créances douteuses sur opérations de crédit bail et location simple nettes de provisions. Les créances douteuses sont composées des loyers échus et impayés pour les opérations non résiliées, présentant un risque de non recouvrement et des loyers impayés lorsque la durée d'un impayé dépasse 6 mois ou 9 mois (collectivités locales). Pour les opérations résiliées, la créance se compose du total des loyers échus et non échus après déduction éventuelle du prix de cession de l'immeuble. Le déclassement d'une créance saine en créance douteuse s'effectue automatiquement et le principe de contagion est appliquée.

▪ Dépréciation sur Créances Douteuses

Le montant des dépréciations nécessaires à la couverture des créances douteuses est déterminé à hauteur de la quote-part en risque de NATIOCREDIMURS; un taux de provisionnement différencié est appliqué selon que le dossier est en gestion – en recouvrement amiable ou en procédure contentieuse (avant vente ou après vente de l'immeuble).

Il n'est pas constitué dans les comptes sociaux de provisions spécifiques dès lors que la valeur probable de revente couvre la créance.

Immobilisations en Location simple :

Les immobilisations en location simple correspondent aux immeubles transférés des opérations en crédit-bail résiliées dont le preneur n'a pas exercé l'option d'achat et en attente de vente par NATIOCREDIMURS.

NATIOCREDIMURS n'a pas acquis d'immeuble dans le but de les garder sur une durée long terme et par conséquent, qui répondraient à la définition « d'immeuble de placement ». Compte tenu de cette approche, NATIOCREDIMURS n'a pas mis en place l'approche par composant.

Le transfert des opérations de crédit bail vers les immeubles en location simple s'effectue à la valeur nette comptable constatée à la date du transfert. En revanche, les amortissements sont comptabilisés sur un mode linéaire sur la durée restante de l'amortissement de l'immeuble.

Les immeubles font l'objet d'une valorisation à dire d'experts et si la valeur nette comptable est supérieure à la valorisation de l'immeuble, une dépréciation est comptabilisée.

Opérations de crédit-bail mobilier

▪ **Valeur brute**

La valeur brute des matériels comprend l'ensemble des éléments constitutifs du prix de revient, le coût du matériel ainsi que les frais d'acquisition.

▪ **Amortissement**

Les matériels donnés en location sont amortis linéairement ou suivant le mode dégressif lorsque cela est autorisé sur la durée d'usage des biens. Le cumul des amortissements constatés à la clôture de chaque exercice se situe entre :

- le minimum linéaire (en vertu des dispositions de l'article 39b du CGI) d'une part,
- et la limite de dégressivité admise d'autre part.

▪ **Créances douteuses**

Comme pour les opérations de crédit, en matière d'opérations de crédit-bail ou de location simple, le suivi des créances s'appuie sur le système de notation des risques du groupe BNP PARIBAS. L'échelle de notation comprend douze niveaux : dix couvrant les créances saines et deux relatifs aux clients douteux et douteux compromis.

Conformément aux dispositions de l'article 2221-1 du règlement n°2014-07 de l'ANC, sont considérées comme douteuses les créances pour lesquelles :

- Il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements
- Les contrats présentant des échéances impayées depuis plus de trois mois, ou plus de six mois en matière de crédit aux collectivités locales
- Les contrats faisant l'objet d'une procédure contentieuse.

La classification en douteux d'une créance entraîne immédiatement celle de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie.

Ces créances donnent lieu à constitution d'une dépréciation qui correspond à la différence entre la valeur brute de la créance et la valeur actualisée au taux effectif d'origine du contrat (pour les contrats à taux fixe) ou au dernier taux connu (pour les contrats à taux variable) des flux futurs estimés recouvrables.

Les flux futurs attendus sont évalués de deux façons :

- Manuellement par les gestionnaires des créances qui font une évaluation unitaire de ce flux.
- Statistiquement pour les créances de petits montants selon des seuils de créances propres à chaque marché.

Le montant des dépréciations calculées sur base statistique figure aux paragraphes G et H de l'annexe aux comptes.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un contrat de crédit-bail ou de location devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines.

Sont considérées comme douteuses compromises :

- Les créances pour lesquelles la résiliation du contrat de crédit-bail ou de location a été prononcée
- Les créances classées en douteux depuis plus d'un an.
- Les dépréciations pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés.

Au compte de résultat, conformément aux dispositions de l'ANC n°2014-07, les dotations et reprises de provisions pour dépréciation, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties sont inscrites dans la rubrique « Produits sur opérations de crédit-bail ou Produits sur opérations de location simple ». Il en est de même pour les intérêts correspondant à la rémunération de la valeur des créances dépréciées ou à la reprise de l'effet d'actualisation.

Les intérêts compris dans les échéances de loyers de crédit-bail ou de location déclassés en douteux font l'objet d'une dépréciation égale à 100%.

▪ **Dépréciation des immobilisations**

Le montant des dépréciations destinées à couvrir les moins-values potentielles sur matériels relatifs à des contrats ayant fait l'objet d'un déclassement en douteux se calcule par différence entre la valeur de vente estimée (base statistique ou manuelle) et la VNC au 31/12/2024.

D) Provisions

Les provisions de passif concernent essentiellement les provisions pour litiges, amendes et risques. Conformément au règlement n°2014-03 de l'ANC, les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation déterminée comme correspondant à l'hypothèse la plus probable.

Ces passifs constituent une obligation actuelle juridique ou implicite de NATIOCREDIMURS à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

Les dotations et reprises de provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures couvertes.

E) Produit Net Bancaire.

Intérêts, produits et charges assimilés

Les intérêts et agios sont enregistrés en résultat prorata temporis.

Les commissions (notamment de risque) et produits assimilés sur opérations bancaires dont le calcul et la perception correspondent à l'évolution d'un encours au bilan ou au hors bilan, sont considérés comme acquis prorata temporis et sont repris dans ces postes.

Charges et produits sur opérations de crédit-bail immobilier et mobilier et assimilés et de location simple

Les charges sur opérations de crédit bail immobilier et mobilier, location avec option d'achat et de location simple correspondent aux amortissements industriels admis par l'administration fiscale. Sont incluses également les provisions spéciales (article 39 quinquies du Code général des impôts) et les moins-values comptables dégagées lors de la cession des immeubles ou matériels en fin de contrat.

Les produits sur opérations de crédit bail immobilier et mobilier, de location avec option d'achat et de location simple enregistrent les loyers échus, régularisés des loyers perçus d'avance ou des loyers à recevoir en fin d'exercice.

Sur le périmètre des contrats rééchelonnés pour motif Covid-19, il a été pratiqué la méthode de lissage des loyers sur la durée restant à courir des contrats ce qui a généré un produit à recevoir de 20 ME. Ce produit à recevoir est inscrit au bilan dans les postes « Opérations de crédit –bail, de location avec option d'achat » et « Opérations de location simple » et au compte de résultat dans les postes « Produits sur opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat » et « Produits sur opérations de location simple ».

S'y ajoutent les plus-values comptables dégagées lors de la cession des immeubles ou matériels en fin de location et les reprises de provisions spéciales (article 39 quinquies du Code général des impôts), les indemnités exigibles sur contrats résiliés pour leur variation positive ou négative par rapport à l'exercice précédent ainsi que les frais de dossiers et le coût du risque.

F) Charges Générales d'Exploitation.

Les charges générales d'exploitation s'élèvent à 32 011 K€ contre 30 204 K€ en 2023 et sont essentiellement constituées par les rémunérations d'intermédiaires et assistance administrative à hauteur de 28 914 K€.

3. NOTES SUR LE BILAN

A) OPERATIONS EN DEVISES

Néant

B) CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

			En milliers d'euros
		2024	2023
Créances à vue		92 377	84 153
Créances rattachées		-	-
Total à vue		92 377	84 153
Prêt au jour le jour		-	-
Autres créances à terme		361 253	559 705
Créances rattachées		3 527	4 191
Total à terme		364 780	563 896
Créances douteuses sur confrères		104	3
<u>Provisions à l'ouverture</u>	-	3	- 102
Dotation de l'exercice	-	44	- 53
Reprise de l'exercice		1	9
<u>Provisions à la clôture</u>	-	46	- 3
Total		59	-
TOTAL		457 215	648 050

Echéancier au 31 décembre 2024

					En milliers d'euros
	Total bilan	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans
Créances à vue (hors créances rattachées)	92 377	92 377			
Créances à terme (hors créances rattachées)	361 253	270 663	83 590	7 000	-

C) OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE (actif)

Néant

D) OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE

Néant

E) ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE

Néant

F) PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES

Non significatif

G) CREDIT BAIL, LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT

En milliers d'euros										
	IMMOBILISATIONS					AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS				
	Solde au 31/12/2023	Acquisitions d'immobilisations de l'exercice	Sorties d'immobilisations de l'exercice	Autres Variations de l'exercice	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023	Dotations d'amortissements de l'exercice	Reprises d'amortissements de l'exercice	Autres variations de l'exercice	Solde au 31/12/2024
Immobilisations en Crédit Bail										
Immobilisations en Crédit Bail	6 087 856	1 450 514	-1 356 288	0	6 182 081	-3 080 549	-1 170 409	1 188 885	0	-3 062 073
Provisions						-59 591	-28 988	32 431		-56 149
Total des immobilisations en Crédit Bail	6 087 856	1 450 514	-1 356 288	0	6 182 081	-3 140 140	-1 199 398	1 221 316	0	-3 118 222
Immobilisations en cours Crédit Bail										
Immobilisations en cours Crédit Bail	87 047	67 186	-87 047	0	67 186	0	0	0	0	0
Total des Immobilisations en cours Crédit Bail	87 047	67 186	-87 047	0	67 186	0	0	0	0	0
Acomptes versés fournisseurs										
Acomptes versés fournisseurs	38 851	33 840	-38 851	0	33 840	0	0	0	0	0
Total des acomptes versés fournisseurs	38 851	33 840	-38 851	0	33 840	0	0	0	0	0
Total Immobilisations Crédit Bail	6 213 754	1 551 540	-1 482 186	0	6 283 107	-3 140 140	-1 199 398	1 221 316	0	-3 118 222

En milliers d'euros					
	Solde au 31/12/2023	Dotations d'amortissements de l'exercice	Reprises d'amortissements de l'exercice	Autres variations de l'exercice	Solde au 31/12/2024
Créances douteuses valeur brute Crédit Bail (1)					
Créances douteuses valeur brute Crédit Bail	77 295				116 295
Total Créances douteuses valeur brute Crédit Bail (1)	77 295				116 295
Provisions sur créances douteuses Crédit Bail (1)					
Provisions sur créances douteuses Crédit Bail	-55 580	-39 070	12 493		-82 157
Total Provisions sur créances douteuses Crédit Bail (1)	-55 580	-39 070	12 493	0	-82 157
Créances rattachées Crédit Bail					
Créances rattachées Crédit Bail	34 120				23 990
Total Créances rattachées Crédit Bail	34 120				23 990
Total des créances douteuses valeur nette et créances rattachées Crédit bail	55 834				58 128

Le solde de créances rattachées Crédit Bail comprend 7 704 milliers d'euros de PAR moratoires.

(1) En application de l'ANC 2014-07 les encours douteux et les provisions se ventilent de la façon suivante :

	Brut	Provision	Net
Crédit bail compromis	106 244	-78 330	27 914
<u>Total crédit bail compromis</u>	<u>106 244</u>	<u>-78 330</u>	<u>27 914</u>
Crédit bail non compromis	10 052	-3 827	6 224
<u>Total crédit bail non compromis</u>	<u>10 052</u>	<u>-3 827</u>	<u>6 224</u>
Total crédit-bail	116 295	-82 157	34 138

Conformément aux dispositions du règlement de l'ANC 2014-07, le montant du stock de dépréciation calculé sur base statistique s'élève à 36 177 milliers d'euros.

H) LOCATION SIMPLE.

En milliers d'euros											
	IMMOBILISATIONS					AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					Valeur nette
	Solde au 31/12/2023	Acquisitions d'immobilisations de l'exercice	Sorties d'immobilisations de l'exercice	Autres Variations de l'exercice	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023	Dotations d'amortissements de l'exercice	Reprises d'amortissements de l'exercice	Autres variations de l'exercice	Solde au 31/12/2024	comptable au 31/12/2024
Immobilisations en Location Simple											
Immobilisations en Location Simple France	1 317 019	162 572	-383 617	0	1 095 973	-645 315	-223 809	262 018	0	-607 106	488 867
Immobilisations patrimoine France	2 667	0	-2 667	0	0	-2 598	0	2 598	0	0	0
Provisions sur location simple France	0	0	0	0	0	-8 726	-4 845	7 601	0	-5 971	-5 971
Provisions sur patrimoine France	0	0	0	0	0	-26	0	26	0	0	0
Total des immobilisations en Location Simple	1 319 685	162 572	-386 284	0	1 095 973	-656 665	-228 654	272 242	0	-613 077	482 897
Immobilisations en cours Location Simple											
Immobilisations en cours Location Simple France	23 465	28 062	-23 465	0	28 062	0	0	0	0	0	28 062
Total des Immobilisations en cours Location Simple	23 465	28 062	-23 465	0	28 062	0	0	0	0	0	28 062
Acomptes versés fournisseurs											
Acomptes versés fournisseurs France	1 225	3 885	-1 225	0	3 885	0	0	0	0	0	3 885
Total des acomptes versés fournisseurs	1 225	3 885	-1 225	0	3 885	0	0	0	0	0	3 885
Total Immobilisations Location Simple	1 344 376	194 520	-410 975	0	1 127 921	-656 665	-228 654	272 242	0	-613 077	514 845

En milliers d'euros					
	Solde au 31/12/2023	Dotations d'amortissements de l'exercice	Reprises d'amortissements de l'exercice	Autres variations de l'exercice	Solde au 31/12/2024
Créances douteuses valeur brute Location Simple (1)					
Créances douteuses valeur brute Location Simple France	4 143				3 852
Total Créances douteuses valeur brute Location Simple (1)	4 143				3 852
Provisions sur créances douteuses Location Simple (1)					
Provisions sur créances douteuses Location Simple France	-3 133	-996	1 460		-2 669
Total Provisions sur créances douteuses Location Simple (1)	-3 133	-996	1 460	0	-2 669
Créances rattachées Location Simple					
Créances rattachées Location Simple France	3 368				2 902
Total Créances rattachées Location Simple	3 368				2 902
Total des créances douteuses valeur nette et créances	4 378				4 085

Le solde de créances rattachées Location Simple comprend 130 milliers d'euros de PAR moratoires.

(1) En application de l'ANC 2014-07 les encours douteux et les provisions se ventilent de la façon suivante :

	Brut	Provision	Net
Location simple compromis France	2 907	-2 175	731
<u>Total location simple compromis</u>	<u>2 907</u>	<u>-2 175</u>	<u>731</u>
Location simple non compromis France	945	-493	452
<u>Total location simple non compromis</u>	<u>945</u>	<u>-493</u>	<u>452</u>
Total location simple	3 852	-2 669	1 183

Conformément aux dispositions du règlement de l'ANC 2014-07, le montant du stock de dépréciation calculé sur base statistique s'élève à 1 112 milliers d'euros.

I) IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Néant

J) AUTRES ACTIFS

		En milliers d'euros
	2024	2023
Subventions à recevoir		
Etat Impôts et taxes	10	22 098
Autres	1 944	2 506
Fournisseurs	44	22
Fond de garantie des dépôts	1 158	1 158
Créances douteuses diverses	982	732
Provisions créances douteuses diverses	- 759	- 584
TOTAL	3 378	25 931

K) COMPTES DE REGULARISATION (ACTIF)

		En milliers d'euros
	2024	2023
Valeurs à l'encaissement	1 789	10 774
Autres	28 169	1 767
Produits à recevoir	1 516	939
Charges payées d'avance	8	10
Avances prêt preneur	-	-
TOTAL	31 481	13 491

L) DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

		En milliers d'euros
	2024	2023
Comptes et emprunts à vue	113	123
Dettes rattachées	-	-
Total à vue	113	123
Valeurs données en pension	-	-
Comptes et emprunts à échéance	4 069 809	4 284 172
Dettes rattachées	3 830	4 380
Total à terme	4 073 638	4 288 552
TOTAL	4 073 752	4 288 675

Echéancier des comptes et emprunts à échéance au 31 décembre 2024 :

					En milliers d'euros
	Total bilan	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5ans
Comptes et emprunts - Entreprises liées	4 069 809	356 300	954 681	2 589 331	169 497
Comptes et emprunts - Entreprises non liées	-	-	-	-	-

M) OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE (Passif)

Il n'existe pas d'opérations avec la clientèle sur compte d'épargne à régime spécial. Les autres dettes se décomposent de la façon suivante :

	En milliers d'euros	
	2024	2023
Comptes à vue	-	-
Dettes rattachées	-	-
Total à vue	-	-
Comptes à terme	208	516
Dettes rattachées	-	-
Total à terme	208	516
TOTAL	208	516

Echéancier des opérations avec la clientèle à terme au 31 décembre 2024

	Total bilan	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1an-5ans	En milliers d'euros > 5ans
Comptes créditeurs à terme	208	58	84	58	7

N) DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE

	En milliers d'euros	
	2024	2023
Bons de caisse		
Total bons de caisse	-	-
Titres de créances négociables (1)	2 000	2 000
Dettes rattachées	-	-
Total titres de créances négociables	2 000	2 000
Obligations	-	-
Dettes rattachées	-	-
Total obligations	-	-
Versements à effectuer sur titres non libérés	-	-
TOTAL	2 000	2 000

(1) Les Titres de créances négociables sont remboursables le 12/02/2025 en compte.

O) AUTRES PASSIFS

	En milliers d'euros	
	2024	2023
Dépôts de garantie	63	3
Fournisseurs (crédit bail et assimilés)	48 117	103 190
Etat et Organismes sociaux	6 562	11 976
Autres	4 511	16 015
TOTAL	59 253	131 184

P) COMPTES DE REGULARISATION (PASSIF)

		En milliers d'euros
	2024	2023
Produits perçus d'avance (1)	51 672	49 370
Comptes d'encaissement	2 169	16 637
Charges à payer	13 235	8 344
Autres	2 816	366
TOTAL	69 892	74 718

(1) Les produits perçus d'avance sont constitués **principalement** des régularisations des loyers de crédit-bail et de location.

Q) PROVISIONS

						En milliers d'euros
	2023	Dotations	Reprises	Utilisation	Autres variations	2024
Provisions litiges clients	389	257	-			646
Provisions pour suspens	76	145	- 205	-	-	16
Provision sur Réserve Latente Négative	-	-	-	-	-	-
Provisions litiges fiscaux	-	-	-	-	-	-
TOTAL	465	402	- 205	-	-	662

R) CAPITAUX PROPRES**1) Capital**

Au 31 décembre 2024, le capital social de NATIOCREDIMURS s'élève à 429 800 672 euros composé de 2 827 636 parts d'un montant nominal de 152 euros entièrement libérées.

2) Provisions réglementées et subventions d'investissement

Il s'agit des subventions reçues dans le cadre de nos opérations de crédit-bail pour leur montant net d'amortissement soit 5 665 milliers d'euros.

3) Tableau de variation des capitaux propres

						En milliers d'euros
	Ouverture	Affectation résultat n-1	Distribution nette d'acompte	Résultat	Autres mouvements	Clôture
Capital	359 801				70 000	429 801
Prime d'émission	0					0
Réserve légale	0					0
Réserve des plus values à long terme	0					0
Autres réserves	67					67
Provisions réglementées	0					0
Subventions d'investissement	5 355				310	5 665
Report à nouveau	-283 753	-64 904				-348 657
Dividendes	0					0
Résultat net de l'exercice	-64 904	64 904		-58 627		-58 627
TOTAL	16 565	0	0	-58 627	70 310	28 249

4. NOTES SUR LE HORS BILAN

ENGAGEMENTS DE HORS BILAN

	En milliers d'euros	
	2024	2023
Engagements donnés	568 385	572 355
Engagements de financement en faveur des établissements de crédit	-	-
Engagements de financement en faveur de la clientèle (1)	567 227	571 198
Engagements de garantie en faveur des établissements de crédit	-	-
Engagements de garantie en faveur de la clientèle	1 158	1 158
Engagements reçus	212 170	147 452
Engagements de financement reçus des établissements de crédit	-	-
Engagements de garantie reçus des établissements de crédit	70 342	72 102
Engagements de garantie reçus de la clientèle	141 828	75 349

(1) Le montant des engagements douteux de financement en faveur de la clientèle s'élève à 992 K€

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

A) PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS

	En milliers d'euros			
	2024		2023	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec Etablissements de crédit	21 523	109 469	20 286	75 120
Opérations avec la clientèle	52	17	275	30
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Autres intérêts	-	-	-	-
TOTAL	21 574	109 486	20 561	75 150

Les provisions relatives à ces opérations sont enregistrées en coût du risque.

B) REVENUS DE TITRES A REVENU VARIABLE

	En milliers d'euros	
	2024	2023
Parts dans les entreprises liées	-	-
Participations et autres titres à long terme	-	-
TOTAL	-	-

C) COMMISSIONS

	En milliers d'euros			
	2024		2023	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec Etablissements de crédit	-	180	-	152
Opérations avec la clientèle	-	-	-	-
Commissions en risques	-	-	-	-
TOTAL	-	180	-	152

D) PRODUITS ET CHARGES SUR OPERATIONS DE CREDIT BAIL ET DE LOCATION SIMPLE**PRODUITS ET CHARGES SUR OPERATIONS DE CREDIT BAIL****a) Produits sur opérations de crédit-bail**

	En milliers d'euros	
	2024	2023
Loyers	1 233 090	1 131 635
Reprises de provisions spéciales (Art. 39 et 64)	15 203	12 421
Reprises de provisions sur immobilisations	17 228	10 801
Reprises de provisions pour réserve financière négative	-	-
Plus values de cession	56 394	40 778
Indemnités de résiliation	38 200	28 218
Produits divers	10 677	8 165
Dotation sur créances douteuses	- 39 070	- 25 758
Reprise de provision sur créances douteuses disponibles	5 206	5 446
Reprise de provision sur créances douteuses utilisées	7 287	3 585
Récupérations sur créances amorties	133	574
Pertes sur créances irrécouvrables	- 8 400	- 6 072
TOTAL	1 335 948	1 209 793

b) Charges sur opérations de crédit-bail

	En milliers d'euros	
	2024	2023
Dotations aux amortissements	1 170 409	1 075 998
Dotations aux provisions spéciales (Art. 39 et 64)	1 502	3 144
Dotations aux provision immobilisations	27 486	20 743
Dotations aux provisions immeubles ITNL	-	-
Moins values de cessions	89 191	81 815
Charges diverses	5 249	4 661
TOTAL	1 293 838	1 186 362

PRODUITS ET CHARGES SUR OPERATIONS DE LOCATION SIMPLE**a) Produits sur opérations location simple**

	En milliers d'euros	
	2024	2023
Loyers	211 006	237 051
Reprises de provisions dépréciations des immobilisations	7 627	904
Plus value de cessions	34 009	21 973
Indemnités de résiliation	1 278	1 276
Produits divers	167	70
Dotation aux provisions sur créances douteuses	- 996	- 1 026
Dotation aux provisions pour risques et charges	-	-
Reprise de provision sur créances douteuses disponibles	46	204
Reprise de provision sur créances douteuses utilisées	1 414	317
Récupérations sur créances amorties	13	0
Pertes sur créances irrécouvrables	- 1 557	- 471
TOTAL	253 007	260 299

b) Charges sur opérations de location simple

	En milliers d'euros	
	2024	2023
Dotations aux amortissements	223 809	251 352
Dotations aux provision immobilisations	4 845	8 393
Moins values de cessions	9 766	7 555
Charges diverses	152	127
TOTAL	238 572	267 428

E) AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE ET NON BANCAIRE

	En milliers d'euros			
	2024		2023	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Autres Produits & Charges d'exploitation bancaire	896	1	322	538
dont refacturation	-	-	-	-
Autres Produits & Charges d'exploitation non bancaire	5 622	1 367	5 238	1 195
dont quote part du produit des subventions	2 339	-	2 587	-
TOTAL	6 517	1 368	5 560	1 734

F) CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

NATIOCREDIMURS n'a pas de personnel, l'ensemble de ses activités est géré par le personnel BPLG sous forme d'assistance administrative.

A la clôture de l'exercice, les charges générales d'exploitation s'élèvent à 32 011 milliers d'euros (dont 28 914 milliers d'euros d'assistance administrative)

Les montants des honoraires CAC s'élèvent à 50 milliers d'euros. Les audits sont réalisés par les cabinets EY et Deloitte.

G) COUT DU RISQUE

	En milliers d'euros	
	2024	2023
Dotation provisions pour dépréciation créances douteuses établissements de crédit	- 44	- 128
Dotation provisions pour dépréciation créances douteuses opérations diverses	- 1 142	- 497
Reprises provisions pour dépréciation créances douteuses établissements de crédit	1	227
Reprise provisions pour dépréciation créances douteuses opérations diverses	967	309
TOTAL	- 218	- 88

Les provisions enregistrées dans ce poste concernent uniquement les activités de crédit à la clientèle.

Les provisions pour créances douteuses sur le crédit-bail et la location simple sont quant à elles enregistrées dans les postes de produits ou charges de ces activités.

H) GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES

Néant

I) RESULTAT EXCEPTIONNEL

Néant

J) IMPOT SUR LES SOCIETES

NATIOCREDIMURS est une SNC et n'est pas soumise à l'impôt sur les sociétés.

6. AUTRES INFORMATIONS

A) INFORMATIONS RELATIVES AUX ENTREPRISES LIEES

	En milliers d'euros
	Entreprises liées France
ACTIF	
Créances sur les établissements de crédit	452 151
Créances sur la clientèle	0
Actions et autres titres à revenu variable	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	0
Autres Actifs	0
Comptes de régularisation actif	8
PASSIF	
Dettes envers les établissements de crédit	4 073 639
Comptes créditeurs de la clientèle	0
Dettes représentées par un titre	0
Autres passifs	23 963
Comptes de régularisation passif	13 161
HORS BILAN	
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	0
Engagements de garantie en faveur d'établissements de crédit	0
Engagements de garantie en faveur de la clientèle	0
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit	0
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	40 977
Engagements de garantie reçus de la clientèle	0

B) PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

(En euros)		
Résultat de l'exercice	- 58 626 636	
Report à nouveau	- 348 657 314	
Total à répartir	- 407 283 950	euros
Report à nouveau	- 407 283 950	
Total réparti	- 407 283 950	euros

C) COMPTABILITE SOCIALE / FINANCIERE ET CONSOLIDATION

- En tant qu'établissement de crédit, NATIOCREDIMURS est tenu de maintenir une comptabilité financière pour l'établissement de ses comptes consolidés pour les opérations de crédit-bail et de location avec ou sans option d'achat. Cette comptabilité fait ressortir un résultat financier en déterminant un amortissement financier de chaque opération sur la base du taux de rendement attendu du capital engagé.

- Le résultat financier est égal au résultat social auquel il est substitué, notamment, aux amortissements, aux plus et moins-values et aux provisions pour créances douteuses, leurs équivalents financiers.

- La réserve financière est constituée des écarts cumulés entre résultats financiers et résultats sociaux.
- Enfin il est constaté un impôt différé financier passif dès lors que la comptabilité financière aboutit à différer dans le temps une partie des résultats par rapport aux résultats sociaux.

a) Passage du résultat social au résultat financier

		En milliers d'euros	
		2024	2023
Résultat comptable avant impôt		- 58 627	- 64 904
Différence entre amortissements financiers et amortissements sociaux yc Provisions spéciales	-	79 419	18 514
Différence entre plus et moins value sociales et financières		6 443	26 687
Différence entre provisions sociales et provisions financières pour créances douteuses		7 396	15 317
Retraitements ANC 2014-07	-	837	- 479
Retraitements contentieux		-	-
Différence entre les loyers perçus d'avance et les loyers à percevoir		125 172	4 378
Provisions réserve financière négative		-	-
Ecart intérimaire		0	0
Résultat financier hors IAS avant impôt au 31 décembre		129	- 487

b) Principaux éléments composant la réserve financière

La réserve financière de NATIOCREDIMURS au 31 décembre 2024 se décompose de la façon suivante :

		En milliers d'euros	
		2024	2023
Différence entre amortissements financiers et amortissements sociaux yc Provisions spéciales		469 417	405 790
Différence entre provisions sociales et provisions financières pour créances douteuses		34 619	27 222
Retraitements ANC 2014-07	-	2 200	- 1 363
Retraitements contentieux		-	-
Différence entre les loyers perçus d'avance et les loyers à percevoir	-	6 940	4 490
Divers - Provision sur Réserve latente négative		-	-
Réserve financière brute - French GAAP - au 31 décembre		494 895	436 139
Réserve financière sur immobilisations non louées	-	2 575	- 2 041
Réserve financière brute French GAAP sur immobilisations louées - au 31 décembre		492 320	434 098

c) Consolidation

NATIOCREDIMURS remonte directement dans les comptes de NATIOCREDBAIL dont le siège social se trouve au 18 rue Baudin 92300 LEVALLOIS-PERRET

D) EVENEMENTS POST CLOTURE

Les associés de la société NATIOCREDIMURS ont décidé, par une consultation écrite du 21 mars 2025, d'augmenter le capital social de 20.000.008,00 EUR, pour le porter de 429.800.672,00 EUR à 449.800.680,00 EUR, par l'émission de 131.579 parts nouvelles de 152 EUR nominal chacune.

ORDRE DU JOUR

Et

PROJET DE RESOLUTIONS

À

L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

ORDRE DU JOUR

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1. Lecture du rapport de gérance et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels et approbation des comptes de l'exercice écoulé ;
2. Information de l'assemblée au sujet des Rapports sur le Contrôle Interne (articles 258 à 266 de l'arrêté du 3 novembre 2014 et arrêté du 21 décembre 2018) ;
3. Affectation du résultat ;
4. Quitus au Gérant ;

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

5. Modifications statutaires des modalités de tenue des réunions des organes ;
6. Pouvoirs.

TEXTE DES RESOLUTIONS

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale déclare que, les rapports prévus aux articles 258 à 266 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif à l'information des organes délibérants sur les objectifs de contrôle interne, les missions réalisées et les moyens destinés à assurer cette fonction et sur la mesure et la surveillance des risques, et de l'arrêté du 21 décembre 2018 relatif à l'organisation des dispositifs de contrôle interne de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et de gel des avoirs, établis par la société BNP Paribas Lease Group et communiqués aux associés préalablement, permettent d'apprécier les conditions du contrôle interne au sein de la société.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi au titre de l'exercice 2024 et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de cet exercice, approuve les comptes annuels dudit exercice tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ; lesdits comptes se soldant par un résultat déficitaire de - 58.626.635,62 EUR.

TROISIEME RESOLUTION

Conformément à l'article 22 des statuts, le résultat déficitaire de - 58.626.635,62 EUR est affecté au report à nouveau qui passe de - 348.657.314,14 EUR à - 407.283.949,76 EUR comme suit :

Résultat de l'exercice	- 58.626.635,62 EUR
Report à nouveau de l'exercice précédent	- 348.657.314,14 EUR

Résultat affecté	- 407.283.949,76 EUR
Distribution de dividendes (0 EUR x 2.367.109 parts)	- 0 EUR

Solde au report à nouveau	- 407.283.949,76 EUR

L'Assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au titre des trois derniers exercices.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, et donne, en conséquence, quitus entier de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé au Gérant.

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide de modifier l'article 18 (MODE de CONSULTATION) des statuts de la Société désormais rédigé comme suit :

« ARTICLE 18 - MODE de CONSULTATION

1 - INITIATIVE des CONSULTATIONS

Les décisions collectives sont prises à la demande de la gérance qui établit l'ordre du jour.

2 - ASSEMBLEE GENERALE

Sous réserve des cas -visés sous le 4 ci-après- les décisions des associés sont prises en Assemblée Générale.

L'assemblée générale des associés statue au moins deux fois par an.

Les décisions collectives sont prises, au choix des associés :

- en assemblée tenue au siège social, en tout autre endroit indiqué lors de la convocation, ou par des moyens de télécommunication. La tenue des réunions peut combiner les différents modes de participation.
- par consultation par correspondance.

Les convocations sont effectuées, par tous moyens, quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion. Tout associé a le droit d'assister à l'Assemblée Générale ou peut s'y faire représenter par un autre associé. Cette Assemblée se réunit au siège social ou en tout autre endroit fixé par les associés. Elle est présidée par l'un des gérants. Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux associés représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de parts, et, sur leur refus, par ceux qui viennent après, jusqu'à acceptation. Le bureau désigne un secrétaire, choisi ou non parmi les associés. Toutefois, la désignation des scrutateurs et du secrétaire n'est pas obligatoire.

Il est établi une feuille de présence indiquant les nom et adresse du siège social des associés et des noms, prénoms et adresses de leurs représentants ou mandataires ainsi que le nombre de parts d'intérêt possédées par chaque associé. Cette feuille, signée par les membres de l'Assemblée Générale en séance, est certifiée exacte par le Bureau ou, par le Président. Elle demeure déposée au siège social.

Cette feuille de présence peut être tenue sous forme électronique dans les conditions prévues par la loi.

Il ne peut être mis en délibération que les questions portées à l'ordre du jour.

3 - PROCES-VERBAUX

Les délibérations des associés sont constatées par des procès-verbaux qui mentionnent le lieu et la date de réunion, les noms des associés présents, les documents et rapports soumis à discussion, un résumé des débats, le texte des résolutions mises aux voix et le résultat des votes. Le procès-verbal est signé par chacun des associés présents.

Toutefois, lorsque tous les associés sont gérants, seules les délibérations dont l'objet excède les pouvoirs reconnus aux gérants sont soumises aux dispositions ci-dessus.

Les procès-verbaux sont établis sur un registre spécial, tenu au siège social, coté et paraphé, soit par le Juge du Tribunal de Commerce soit par un Juge du Tribunal d'Instance, soit par le Maire de la Commune ou un adjoint au Maire, dans la forme ordinaire et sans frais.

Toutefois, les procès-verbaux peuvent être établis sur des feuilles mobiles numérotées sans discontinuité, paraphées dans les conditions prévues à l'alinéa ci-dessus et revêtues du sceau de l'Autorité qui les a paraphées. Dès qu'une feuille a été remplie, même partiellement, elle doit être jointe à celles précédemment utilisées. Toute addition, suppression, substitution ou interversion de feuilles est interdite.

Ce registre peut également être tenu, et les procès-verbaux signés sous forme électronique dans les conditions prévues par la loi.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de délibération des associés sont valablement certifiés par un gérant.

Au cours de la liquidation de la société, leur certification est valablement effectuée par un seul liquidateur.

La certification peut se faire au moyen d'une signature électronique qui respecte les conditions prévues par la loi.

4 - CONSULTATION par CORRESPONDANCE

Les décisions collectives peuvent être prises par voie de consultation écrite, y compris par voie électronique, au choix des gérants, si la réunion d'une Assemblée Générale n'est pas demandée par l'un des associés.

En cas de consultation écrite, la gérance doit adresser à chacun des associés un bulletin de vote, par voie postale ou électronique, portant les mentions suivantes :

- La date à laquelle la Société devra avoir reçu les bulletins de vote. A défaut d'indication de cette date, le délai maximal de réception des bulletins sera de dix jours à compter de la date de réception du bulletin de vote ;
- La liste des documents joints et nécessaires à la prise de décision ;
- Le texte des résolutions proposées avec, pour chaque résolution, l'indication des options de vote (adoption, rejet ou abstention) ;
- L'adresse à laquelle doivent être retournés les bulletins, le cas échéant.

Chaque associé devra compléter le bulletin de vote en exprimant, pour chaque résolution, le sens de son vote. Si aucune option de vote n'a été choisie, le vote sera réputé être un vote de rejet.

Chaque associé doit retourner un exemplaire de ce bulletin de vote dûment complété, daté et signé, à l'adresse postale ou électronique indiquée, et, à défaut, au siège social. Les bulletins de vote peuvent également être signés de façon électronique.

Le défaut de réponse d'un associé dans le délai indiqué vaut abstention totale de l'associé concerné.

Dans les cinq jours ouvrés suivant la réception du dernier bulletin de vote et au plus tard le cinquième jour ouvré suivant la date limite fixée pour la réception des bulletins, la gérance établit, date et signe le procès-verbal des décisions.

Au procès-verbal, est annexée la réponse de chaque associé. La tenue du registre de ces procès-verbaux, la délivrance de copies ou extraits, sont soumises aux règles indiquées sous le "3" ci-dessus. »

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale confère au Gérant tous pouvoirs à l'effet d'assurer l'exécution des résolutions qui précèdent.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs pour agir ensemble ou séparément au Gérant et à M. Claude Negro ou au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

Natiocredimurs

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

DELOITTE & ASSOCIES
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense cedex
S.A.S. au capital de € 2 201 424
572 028 041 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Natiocredimurs

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société Natiocredimurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Natiocredimurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au gérant.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Risque de crédit - Provisionnement individuel

Risque identifié	Notre réponse
Dans le cadre de ses activités bancaires, votre société est exposée au risque de crédit. Votre société comptabilise des dépréciations individuelles pour couvrir les risques de crédits avérés sur ses activités (crédit-bail, location simple). Ces dépréciations prennent la forme de dépréciations individuelles des engagements bilan et de provisions hors bilan, et correspondent à la différence entre la valeur brute de la créance et la valeur actualisée au taux effectif d'origine du crédit des flux futurs estimés recouvrables, tels qu'énoncés dans la note 2-C de l'annexe aux comptes annuels. Les flux futurs attendus sont estimés de deux façons : ▶ manuellement par les gestionnaires des créances qui font une évaluation unitaire de ces flux ; ▶ statistiquement pour les plus petites créances présentant des caractéristiques similaires. Au 31 décembre 2024, le montant total des créances envers la clientèle et immobilisations de crédit-bail et location simple nettes d'amortissement exposées au risque de crédit s'élève à M€ 3 821,2, dont M€ 120,1 de créances douteuses ; le montant total des dépréciations s'élève à M€ 84,8 comme présenté dans les notes 2B, 2C, 3C, 3G et 3H de l'annexe aux comptes annuels. Nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de crédit constituaient un point clé de l'audit, l'appréciation de ce risque faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.	Nous avons apprécié la pertinence du dispositif de contrôle de votre société, et testé les contrôles clés concernant l'identification et l'évaluation des dépréciations. Nous avons également réalisé, en date d'arrêté, des travaux sur les encours les plus significatifs. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les processus suivants : ▶ l'identification des indicateurs de dépréciation ; ▶ la classification des expositions en créances douteuses ; ▶ le suivi et la valorisation des garanties ; ▶ la détermination des dépréciations manuelles et des dépréciations statistiques de créances douteuses et le dispositif de gouvernance et de validation associé. Avec l'aide de nos spécialistes en risque de crédit, nous avons procédé à l'examen du modèle d'estimation des pertes et taux de récupération sur base statistique. En complément, nous avons procédé à un examen du crédit sur la base d'un échantillon de dossiers sélectionnés sur des critères de matérialité et de risques. Nous avons également examiné les informations publiées en annexe relatives aux créances envers la clientèle et immobilisations de crédit-bail et location simple nettes d'amortissement exposées au risque de crédit.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérance et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Natiocredimurs par votre assemblée générale du 30 avril 2021 pour le cabinet DELOITTE & ASSOCIES et du 30 avril 2024 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2024, le cabinet DELOITTE & ASSOCIES était dans la quatrième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la première année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au gérant de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la gérance.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ Rapport au gérant

Nous remettons au gérant un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au gérant figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au gérant la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le gérant des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 15 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

ERNST & YOUNG et Autres

Julien Koscién

Luc Valverde

NATIOCREDIMURS

COMPTES SOCIAUX

- EXERCICE 2024 -

- Bilan
- Compte de résultats
- Annexe aux comptes sociaux

NATIOCREDIMURS					
BILAN COMPARE 2024-2023					
(en milliers d'euros)					
ACTIF	2024	2023	PASSIF	2024	2023
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	457 215	648 050	DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	4 073 752	4 288 675
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	-	5 117	OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	208	516
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE			DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	2 000	2 000
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	0	0	AUTRES PASSIFS	59 253	131 184
CREDIT-BAIL ET LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	3 223 012	3 129 447	COMPTES DE REGULARISATION	69 892	74 718
LOCATION SIMPLE	518 930	692 089	PROVISIONS	662	465
IMMOBILISATIONS CORPORELLES & INCORPORELLES	-	-	CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	28 249	16 565
AUTRES ACTIFS	3 378	25 931	CAPITAL SOUSCRIT	429 801	359 801
COMPTES DE REGULARISATION	31 481	13 491	PRIME D'EMISSION	-	-
			RESERVES	67	67
			SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS	5 665	5 355
			REPORT A NOUVEAU	- 348 657	- 283 753
			RESULTAT DE L'EXERCICE	- 58 627	- 64 904
TOTAL DE L'ACTIF	4 234 016	4 514 124	TOTAL DU PASSIF	4 234 016	4 514 124

HORS BILAN COMPARE 2024-2023

(en milliers d'euros)		
	2024	2023
ENGAGEMENTS DONNES	568 385	572 355
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	567 227	571 198
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	1 158	1 158
ENGAGEMENTS RECUS	212 170	147 452
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	-	-
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	212 170	147 452
ENGAGEMENTS SUR TITRES	-	-

NATIOCREDIMURS

COMPTE DE RESULTAT COMPARE 2024-2023

(en milliers d'euros)

COMPTE DE RESULTAT	2024	2023
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	21 574	20 561
INTERETS ET CHARGES ASSIMILES	- 109 486	- 75 150
PRODUITS SUR OPERATIONS DE CREDIT BAIL ET ASSIMILES	1 335 948	1 209 793
CHARGES SUR OPERATIONS DE CREDIT BAIL ET ASSIMILES	- 1 293 838	- 1 186 362
PRODUITS SUR OPERATIONS DE LOCATION SIMPLE	253 007	260 299
CHARGES SUR OPERATIONS DE LOCATION SIMPLE	- 238 572	- 267 428
REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	-	-
COMMISSIONS (PRODUITS)	-	-
COMMISSIONS (CHARGES)	- 180	- 152
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	6 517	5 560
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	- 1 368	- 1 734
PRODUIT NET BANCAIRE	- 26 398	- 34 613
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	- 32 011	- 30 204
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	- 58 409	- 64 816
COUT DU RISQUE	- 218	- 88
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 58 627	- 64 904
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	- 58 627	- 64 904
IMPOT SUR LES BENEFICES	-	-
RESULTAT NET	- 58 627	- 64 904

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX
NATIOCREDIMURS SNC
SIRET 332199462 00067

Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Le siège social de la société NATIOCREDIMURS a été transféré du 12 rue du Port 92000 Nanterre au 18 rue Baudin 92300 Levallois-Perret en date du 15 Avril 2024.

En anticipation de la réforme de la facturation électronique et à la suite d'une demande du groupe, la société NATIOCREDIMURS a opté à la TVA sur les débits, à compter du 1er novembre 2024

Augmentation de capital :

NATIOCREDIMURS a bénéficié d'une augmentation de capital en début d'année 2024. En mars 2024, une augmentation de 70 000 104 EUR (460 527 parts émises de valeur nominale à 152 EUR). Soit un capital social total au 31 décembre 2024 de 429 800 672 EUR composé de 2 827 636 parts de valeur nominale à 152 EUR.

2. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes de NATIOCREDIMURS ont été établis conformément aux dispositions réglementaires applicables aux banques, telles que prévues en particulier par le règlement ANC n°2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. Ce règlement reprend l'intégralité des règlements qui s'applique aux entreprises du secteur bancaire.

NATIOCREDIMURS applique l'article 2231-2 du règlement n°2014-07 de l'ANC relatif aux modalités de calcul des dépréciations pour créances douteuses et créances douteuses compromises, fondées sur une évaluation actualisée des flux recouvrables. Conformément au règlement, l'incidence de l'actualisation a été comptabilisée lorsque son résultat est apparu significatif au regard des montants prudemment estimés.

L'effet de désactualisation est comptabilisé en Produit Net Bancaire. L'effet d'actualisation est comptabilisé en coût du risque.

Dans le cadre des moratoires accordés au cours de la crise Covid-19, il a été pratiqué une méthode de lissage des loyers pour le seul périmètre des contrats rééchelonnés Covid-19 conduisant ainsi à la comptabilisation d'un produit à recevoir. Selon l'article 512-4 du PCG, sont rattachés à l'exercice : les produits acquis à cet exercice, auxquels s'ajoutent éventuellement les produits acquis normalement à des exercices précédents mais qui, par erreur ou omission, n'ont pas alors fait l'objet d'un enregistrement comptable. Un produit est acquis lorsque les prestations ont été effectuées ou les biens ont été livrés. En l'espèce, du fait de son choix de retenir une approche économique des contrats comme principe de reconnaissance du revenu, sur le seul périmètre des contrats rééchelonnés pour motif COVID-19, NATIOCREDIMURS applique implicitement, sur ce périmètre, la méthode de linéarisation des loyers inégaux puisqu'il s'agit de la méthode fondée sur la réalité économique des contrats. Dans ces conditions, le preneur continue à tirer des avantages économiques procurés par l'usage du bien loué, ce qui justifie que NATIOCREDIMURS soit en droit de considérer que le produit de loyers non facturés durant la période de moratoires est certain et acquis à la clôture. Ce produit à recevoir est inscrit au bilan dans les postes « Opérations de crédit – bail, de location avec option d'achat » et « Opérations de location simple » et au compte de résultat dans les postes « Produits sur opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat » et « Produits sur opérations de location simple »

A) Créances sur les établissements de crédit.

Ce poste correspond notamment aux disponibilités en trésorerie et aux prêts accordés à des établissements de crédit. Les créances sur les établissements de crédit sont ventilées en créances à vue et créances à terme.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de provisions et de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont regroupées dans la rubrique « Coût du risque ». Les

intérêts correspondant à la rémunération de la valeur comptable des créances dépréciées, ou à la reprise de l'effet d'actualisation, sont comptabilisés en « Produits d'intérêts ».

Les créances sur les établissements de crédit sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus non échus.

B) Opérations avec la clientèle.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit et sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus non échus.

Les prêts consentis sont répartis entre les encours réputés sains et les encours jugés douteux.

Le suivi des créances s'appuie sur le système de notation des risques du groupe BNP PARIBAS. L'échelle de notation comprend douze niveaux : dix couvrant les créances saines et deux relatifs aux clients douteux et douteux compromis.

Conformément aux dispositions de l'article 2221-1 du règlement n°2014-07 de l'ANC, sont considérées comme douteuses les créances pour lesquelles :

- Il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements
- Les crédits présentant des échéances impayées depuis plus de trois mois, ou plus de six mois en matière de crédit aux collectivités locales
- Les crédits faisant l'objet d'une procédure contentieuse.

La classification en douteux d'une créance entraîne immédiatement celle de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie.

Ces crédits donnent lieu à constitution d'une dépréciation qui correspond à la différence entre la valeur brute de la créance et la valeur actualisée au taux effectif d'origine du crédit (pour les crédits à taux fixe) ou au dernier taux connu (pour les crédits à taux variable) des flux futurs estimés recouvrables.

Les flux futurs attendus sont estimés de deux façons :

- Manuellement par les gestionnaires des créances qui font une évaluation unitaire de ce flux.
- Statistiquement pour les créances de petits montants selon des seuils de créances propres à chaque marché.

Le montant des dépréciations calculées sur base statistique figure aux paragraphes G et H de l'annexe aux comptes.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines.

Sont considérées comme douteuses compromises :

- Les créances pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée
- Les créances classées en douteux depuis plus d'un an.
- Les dépréciations pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de provisions pour dépréciation, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties sont regroupées dans la rubrique « Coût du risque »

Les intérêts correspondant à la rémunération de la valeur des créances dépréciées ou à la reprise de l'effet d'actualisation sont comptabilisés en « produits d'intérêts ».

Les intérêts des crédits déclassés en douteux font l'objet d'une dépréciation égale à 100%.

C) Crédit-bail immobilier, Crédit-bail mobilier, Location avec option d'achat et Location Simple.

Ces rubriques recensent les immobilisations données en location nettes des amortissements comptables pratiqués. Conformément à l'avis n° 2006-C du 4 octobre 2006 explicitant les dispositions de l'avis n°2004-15, les dispositions le règlement ANC n°2014-07 du 26 novembre 2014 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs ne s'appliquent pas aux opérations de crédit-bail et de location financière.

Opérations de crédit-bail Immobilier

▪ **Opérations de crédit-bail immobilier conclues jusqu'au 31 décembre 1995**

a) Valeur brute des immobilisations de crédit-bail immobilier

La valeur brute des immobilisations comprend l'ensemble des éléments constitutifs du prix de revient, ainsi que les frais financiers courus pendant la période où un immeuble acquis, ou en cours de construction, n'est pas encore loué en crédit-bail. Dans le cadre de VEFA ou de construction, des préloyers peuvent être inclus dans les contrats avec le crédit-preneur et qui seront comptabilisés en produit à recevoir ou capitalisés dans la valeur brute locative ou payés à la facturation

b) Amortissement des immobilisations de crédit-bail immobilier

L'amortissement des immeubles s'effectue essentiellement sur une durée linéaire de 20 ans. Les frais d'acquisition sont amortis par moitié sur 2 exercices.

c) Provision pour moins-value sur valeur résiduelle

Aucune provision n'est constituée pour étaler la prise en charge de la perte supportée en fin de contrat du fait d'un prix de levée d'option plus faible que la valeur nette comptable de l'immeuble.

▪ **Opérations de crédit-bail immobilier conclues à partir du 1er janvier 1996**

a) Valeur brute des immobilisations de crédit-bail immobilier

La valeur brute des immobilisations comprend l'ensemble des éléments constitutifs du prix de revient, ainsi que les frais financiers courus pendant la période où un immeuble acquis, ou en cours de construction, n'est pas encore loué en crédit-bail. Dans le cadre de VEFA ou de construction, des préloyers peuvent être portés dans les contrats avec le crédit-preneur qui sont comptabilisés en produit à recevoir et capitalisés dans la valeur brute locative ou payés à la facturation.

b) Amortissement des immobilisations de crédit-bail immobilier

Les amortissements des immobilisations sont comptabilisés suivant un mode linéaire sur 20 ans.

c) Provision pour moins-value sur valeur résiduelle

L'article 39 quinquies I du Code général des impôts offre aux entreprises de crédit-bail la possibilité de constituer en franchise d'impôt une provision pour étaler la prise en charge de la perte supportée en fin de contrat du fait d'un prix de levée d'option plus faible que la valeur nette comptable de l'immeuble. La provision est calculée en prenant en compte la différence de l'amortissement financier effectivement facturé et de l'amortissement comptable.

▪ **Créances Douteuses**

Ces rubriques intègrent également les créances douteuses sur opérations de crédit bail et location simple nettes de provisions. Les créances douteuses sont composées des loyers échus et impayés pour les opérations non résiliées, présentant un risque de non recouvrement et des loyers impayés lorsque la durée d'un impayé dépasse 6 mois ou 9 mois (collectivités locales). Pour les opérations résiliées, la créance se compose du total des loyers échus et non échus après déduction éventuelle du prix de cession de l'immeuble. Le déclassement d'une créance saine en créance douteuse s'effectue automatiquement et le principe de contagion est appliquée.

▪ **Dépréciation sur Créances Douteuses**

Le montant des dépréciations nécessaires à la couverture des créances douteuses est déterminé à hauteur de la quote-part en risque de NATIOCREDIMURS; un taux de provisionnement différencié est appliqué selon que le dossier est en gestion – en recouvrement amiable ou en procédure contentieuse (avant vente ou après vente de l'immeuble).

Il n'est pas constitué dans les comptes sociaux de provisions spécifiques dès lors que la valeur probable de revente couvre la créance.

Immobilisations en Location simple :

Les immobilisations en location simple correspondent aux immeubles transférés des opérations en crédit-bail résiliées dont le preneur n'a pas exercé l'option d'achat et en attente de vente par NATIOCREDIMURS.

NATIOCREDIMURS n'a pas acquis d'immeuble dans le but de les garder sur une durée long terme et par conséquent, qui répondraient à la définition « d'immeuble de placement ». Compte tenu de cette approche, NATIOCREDIMURS n'a pas mis en place l'approche par composant.

Le transfert des opérations de crédit bail vers les immeubles en location simple s'effectue à la valeur nette comptable constatée à la date du transfert. En revanche, les amortissements sont comptabilisés sur un mode linéaire sur la durée restante de l'amortissement de l'immeuble.

Les immeubles font l'objet d'une valorisation à dire d'experts et si la valeur nette comptable est supérieure à la valorisation de l'immeuble, une dépréciation est comptabilisée.

Opérations de crédit-bail mobilier

▪ **Valeur brute**

La valeur brute des matériels comprend l'ensemble des éléments constitutifs du prix de revient, le coût du matériel ainsi que les frais d'acquisition.

▪ **Amortissement**

Les matériels donnés en location sont amortis linéairement ou suivant le mode dégressif lorsque cela est autorisé sur la durée d'usage des biens. Le cumul des amortissements constatés à la clôture de chaque exercice se situe entre :

- le minimum linéaire (en vertu des dispositions de l'article 39b du CGI) d'une part,
- et la limite de dégressivité admise d'autre part.

▪ **Créances douteuses**

Comme pour les opérations de crédit, en matière d'opérations de crédit-bail ou de location simple, le suivi des créances s'appuie sur le système de notation des risques du groupe BNP PARIBAS. L'échelle de notation comprend douze niveaux : dix couvrant les créances saines et deux relatifs aux clients douteux et douteux compromis.

Conformément aux dispositions de l'article 2221-1 du règlement n°2014-07 de l'ANC, sont considérées comme douteuses les créances pour lesquelles :

- Il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements
- Les contrats présentant des échéances impayées depuis plus de trois mois, ou plus de six mois en matière de crédit aux collectivités locales
- Les contrats faisant l'objet d'une procédure contentieuse.

La classification en douteux d'une créance entraîne immédiatement celle de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie.

Ces créances donnent lieu à constitution d'une dépréciation qui correspond à la différence entre la valeur brute de la créance et la valeur actualisée au taux effectif d'origine du contrat (pour les contrats à taux fixe) ou au dernier taux connu (pour les contrats à taux variable) des flux futurs estimés recouvrables.

Les flux futurs attendus sont évalués de deux façons :

- Manuellement par les gestionnaires des créances qui font une évaluation unitaire de ce flux.
- Statistiquement pour les créances de petits montants selon des seuils de créances propres à chaque marché.

Le montant des dépréciations calculées sur base statistique figure aux paragraphes G et H de l'annexe aux comptes.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un contrat de crédit-bail ou de location devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines.

Sont considérées comme douteuses compromises :

- Les créances pour lesquelles la résiliation du contrat de crédit-bail ou de location a été prononcée
- Les créances classées en douteux depuis plus d'un an.
- Les dépréciations pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés.

Au compte de résultat, conformément aux dispositions de l'ANC n°2014-07, les dotations et reprises de provisions pour dépréciation, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties sont inscrites dans la rubrique « Produits sur opérations de crédit-bail ou Produits sur opérations de location simple ». Il en est de même pour les intérêts correspondant à la rémunération de la valeur des créances dépréciées ou à la reprise de l'effet d'actualisation.

Les intérêts compris dans les échéances de loyers de crédit-bail ou de location déclassés en douteux font l'objet d'une dépréciation égale à 100%.

▪ **Dépréciation des immobilisations**

Le montant des dépréciations destinées à couvrir les moins-values potentielles sur matériels relatifs à des contrats ayant fait l'objet d'un déclassement en douteux se calcule par différence entre la valeur de vente estimée (base statistique ou manuelle) et la VNC au 31/12/2024.

D) Provisions

Les provisions de passif concernent essentiellement les provisions pour litiges, amendes et risques. Conformément au règlement n°2014-03 de l'ANC, les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation déterminée comme correspondant à l'hypothèse la plus probable.

Ces passifs constituent une obligation actuelle juridique ou implicite de NATIOCREDIMURS à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

Les dotations et reprises de provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures couvertes.

E) Produit Net Bancaire.

Intérêts, produits et charges assimilés

Les intérêts et agios sont enregistrés en résultat prorata temporis.

Les commissions (notamment de risque) et produits assimilés sur opérations bancaires dont le calcul et la perception correspondent à l'évolution d'un encours au bilan ou au hors bilan, sont considérés comme acquis prorata temporis et sont repris dans ces postes.

Charges et produits sur opérations de crédit-bail immobilier et mobilier et assimilés et de location simple

Les charges sur opérations de crédit bail immobilier et mobilier, location avec option d'achat et de location simple correspondent aux amortissements industriels admis par l'administration fiscale. Sont incluses également les provisions spéciales (article 39 quinquies du Code général des impôts) et les moins-values comptables dégagées lors de la cession des immeubles ou matériels en fin de contrat.

Les produits sur opérations de crédit bail immobilier et mobilier, de location avec option d'achat et de location simple enregistrent les loyers échus, régularisés des loyers perçus d'avance ou des loyers à recevoir en fin d'exercice.

Sur le périmètre des contrats rééchelonnés pour motif Covid-19, il a été pratiqué la méthode de lissage des loyers sur la durée restant à courir des contrats ce qui a généré un produit à recevoir de 20 ME. Ce produit à recevoir est inscrit au bilan dans les postes « Opérations de crédit –bail, de location avec option d'achat » et « Opérations de location simple » et au compte de résultat dans les postes « Produits sur opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat » et « Produits sur opérations de location simple ».

S'y ajoutent les plus-values comptables dégagées lors de la cession des immeubles ou matériels en fin de location et les reprises de provisions spéciales (article 39 quinquies du Code général des impôts), les indemnités exigibles sur contrats résiliés pour leur variation positive ou négative par rapport à l'exercice précédent ainsi que les frais de dossiers et le coût du risque.

F) Charges Générales d'Exploitation.

Les charges générales d'exploitation s'élèvent à 32 011 K€ contre 30 204 K€ en 2023 et sont essentiellement constituées par les rémunérations d'intermédiaires et assistance administrative à hauteur de 28 914 K€.

3. NOTES SUR LE BILAN

A) OPERATIONS EN DEVISES

Néant

B) CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

			En milliers d'euros
		2024	2023
Créances à vue		92 377	84 153
Créances rattachées		-	-
Total à vue		92 377	84 153
Prêt au jour le jour		-	-
Autres créances à terme		361 253	559 705
Créances rattachées		3 527	4 191
Total à terme		364 780	563 896
Créances douteuses sur confrères		104	3
<u>Provisions à l'ouverture</u>	-	3	- 102
Dotation de l'exercice	-	44	- 53
Reprise de l'exercice		1	9
<u>Provisions à la clôture</u>	-	46	- 3
Total		59	-
TOTAL		457 215	648 050

Echéancier au 31 décembre 2024

					En milliers d'euros
	Total bilan	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans
Créances à vue (hors créances rattachées)	92 377	92 377			
Créances à terme (hors créances rattachées)	361 253	270 663	83 590	7 000	-

C) OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE (actif)

Néant

D) OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE

Néant

E) ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE

Néant

F) PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES

Non significatif

G) CREDIT BAIL, LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT

En milliers d'euros										
	IMMOBILISATIONS					AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS				
	Solde au 31/12/2023	Acquisitions d'immobilisations de l'exercice	Sorties d'immobilisations de l'exercice	Autres Variations de l'exercice	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023	Dotations d'amortissements de l'exercice	Reprises d'amortissements de l'exercice	Autres variations de l'exercice	Solde au 31/12/2024
Immobilisations en Cr�dit Bail										
Immobilisations en Cr�dit Bail	6 087 856	1 450 514	-1 356 288	0	6 182 081	-3 080 549	-1 170 409	1 188 885	0	-3 062 073
Provisions						-59 591	-28 988	32 431		-56 149
Total des immobilisations en Cr�dit Bail	6 087 856	1 450 514	-1 356 288	0	6 182 081	-3 140 140	-1 199 398	1 221 316	0	-3 118 222
Immobilisations en cours Cr�dit Bail										
Immobilisations en cours Cr�dit Bail	87 047	67 186	-87 047	0	67 186	0	0	0	0	0
Total des Immobilisations en cours Cr�dit Bail	87 047	67 186	-87 047	0	67 186	0	0	0	0	0
Acomptes vers�s fournisseurs										
Acomptes vers�s fournisseurs	38 851	33 840	-38 851	0	33 840	0	0	0	0	0
Total des acomptes vers�s fournisseurs	38 851	33 840	-38 851	0	33 840	0	0	0	0	0
Total Immobilisations Cr�dit Bail	6 213 754	1 551 540	-1 482 186	0	6 283 107	-3 140 140	-1 199 398	1 221 316	0	-3 118 222

En milliers d'euros					
	Solde au 31/12/2023	Dotations d'amortissements de l'exercice	Reprises d'amortissements de l'exercice	Autres variations de l'exercice	Solde au 31/12/2024
Cr�ances douteuses valeur brute Cr�dit Bail (1)					
Cr�ances douteuses valeur brute Cr�dit Bail	77 295				116 295
Total Cr�ances douteuses valeur brute Cr�dit Bail (1)	77 295				116 295
Provisions sur cr�ances douteuses Cr�dit Bail (1)					
Provisions sur cr�ances douteuses Cr�dit Bail	-55 580	-39 070	12 493		-82 157
Total Provisions sur cr�ances douteuses Cr�dit Bail (1)	-55 580	-39 070	12 493	0	-82 157
Cr�ances rattach�es Cr�dit Bail					
Cr�ances rattach�es Cr�dit Bail	34 120				23 990
Total Cr�ances rattach�es Cr�dit Bail	34 120				23 990
Total des cr�ances douteuses valeur nette et cr�ances rattach�es Cr�dit bail	55 834				58 128

Le solde de cr ances rattach es Cr dit Bail comprend 7 704 milliers d'euros de PAR moratoires.

(1) En application de l'ANC 2014-07 les encours douteux et les provisions se ventilent de la fa on suivante :

	Brut	Provision	Net
Cr�dit bail compromis	106 244	-78 330	27 914
<u>Total cr�dit bail compromis</u>	<u>106 244</u>	<u>-78 330</u>	<u>27 914</u>
Cr�dit bail non compromis	10 052	-3 827	6 224
<u>Total cr�dit bail non compromis</u>	<u>10 052</u>	<u>-3 827</u>	<u>6 224</u>
Total cr�dit-bail	116 295	-82 157	34 138

Conform ment aux dispositions du r glement de l'ANC 2014-07, le montant du stock de d pr ciation calcul  sur base statistique s' l ve   36 177 milliers d'euros.

H) LOCATION SIMPLE.

En milliers d'euros											
	IMMOBILISATIONS					AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					Valeur nette
	Solde au 31/12/2023	Acquisitions d'immobilisations de l'exercice	Sorties d'immobilisations de l'exercice	Autres Variations de l'exercice	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023	Dotations d'amortissements de l'exercice	Reprises d'amortissements de l'exercice	Autres variations de l'exercice	Solde au 31/12/2024	comptable au 31/12/2024
Immobilisations en Location Simple											
Immobilisations en Location Simple France	1 317 019	162 572	-383 617	0	1 095 973	-645 315	-223 809	262 018	0	-607 106	488 867
Immobilisations patrimoine France	2 667	0	-2 667	0	0	-2 598	0	2 598	0	0	0
Provisions sur location simple France	0	0	0	0	0	-8 726	-4 845	7 601	0	-5 971	-5 971
Provisions sur patrimoine France	0	0	0	0	0	-26	0	26	0	0	0
Total des immobilisations en Location Simple	1 319 685	162 572	-386 284	0	1 095 973	-656 665	-228 654	272 242	0	-613 077	482 897
Immobilisations en cours Location Simple											
Immobilisations en cours Location Simple France	23 465	28 062	-23 465	0	28 062	0	0	0	0	0	28 062
Total des Immobilisations en cours Location Simple	23 465	28 062	-23 465	0	28 062	0	0	0	0	0	28 062
Acomptes versés fournisseurs											
Acomptes versés fournisseurs France	1 225	3 885	-1 225	0	3 885	0	0	0	0	0	3 885
Total des acomptes versés fournisseurs	1 225	3 885	-1 225	0	3 885	0	0	0	0	0	3 885
Total Immobilisations Location Simple	1 344 376	194 520	-410 975	0	1 127 921	-656 665	-228 654	272 242	0	-613 077	514 845

En milliers d'euros					
	Solde au 31/12/2023	Dotations d'amortissements de l'exercice	Reprises d'amortissements de l'exercice	Autres variations de l'exercice	Solde au 31/12/2024
Créances douteuses valeur brute Location Simple (1)					
Créances douteuses valeur brute Location Simple France	4 143				3 852
Total Créances douteuses valeur brute Location Simple (1)	4 143				3 852
Provisions sur créances douteuses Location Simple (1)					
Provisions sur créances douteuses Location Simple France	-3 133	-996	1 460		-2 669
Total Provisions sur créances douteuses Location Simple (1)	-3 133	-996	1 460	0	-2 669
Créances rattachées Location Simple					
Créances rattachées Location Simple France	3 368				2 902
Total Créances rattachées Location Simple	3 368				2 902
Total des créances douteuses valeur nette et créances	4 378				4 085

Le solde de créances rattachées Location Simple comprend 130 milliers d'euros de PAR moratoires.

(1) En application de l'ANC 2014-07 les encours douteux et les provisions se ventilent de la façon suivante :

	Brut	Provision	Net
Location simple compromis France	2 907	-2 175	731
<u>Total location simple compromis</u>	<u>2 907</u>	<u>-2 175</u>	<u>731</u>
Location simple non compromis France	945	-493	452
<u>Total location simple non compromis</u>	<u>945</u>	<u>-493</u>	<u>452</u>
Total location simple	3 852	-2 669	1 183

Conformément aux dispositions du règlement de l'ANC 2014-07, le montant du stock de dépréciation calculé sur base statistique s'élève à 1 112 milliers d'euros.

I) IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Néant

J) AUTRES ACTIFS

		En milliers d'euros
	2024	2023
Subventions à recevoir		
Etat Impôts et taxes	10	22 098
Autres	1 944	2 506
Fournisseurs	44	22
Fond de garantie des dépôts	1 158	1 158
Créances douteuses diverses	982	732
Provisions créances douteuses diverses	- 759	- 584
TOTAL	3 378	25 931

K) COMPTES DE REGULARISATION (ACTIF)

		En milliers d'euros
	2024	2023
Valeurs à l'encaissement	1 789	10 774
Autres	28 169	1 767
Produits à recevoir	1 516	939
Charges payées d'avance	8	10
Avances prêt preneur	-	-
TOTAL	31 481	13 491

L) DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

		En milliers d'euros
	2024	2023
Comptes et emprunts à vue	113	123
Dettes rattachées	-	-
Total à vue	113	123
Valeurs données en pension	-	-
Comptes et emprunts à échéance	4 069 809	4 284 172
Dettes rattachées	3 830	4 380
Total à terme	4 073 638	4 288 552
TOTAL	4 073 752	4 288 675

Echéancier des comptes et emprunts à échéance au 31 décembre 2024 :

					En milliers d'euros
	Total bilan	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5ans
Comptes et emprunts - Entreprises liées	4 069 809	356 300	954 681	2 589 331	169 497
Comptes et emprunts - Entreprises non liées	-	-	-	-	-

M) OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE (Passif)

Il n'existe pas d'opérations avec la clientèle sur compte d'épargne à régime spécial. Les autres dettes se décomposent de la façon suivante :

	En milliers d'euros	
	2024	2023
Comptes à vue	-	-
Dettes rattachées	-	-
Total à vue	-	-
Comptes à terme	208	516
Dettes rattachées	-	-
Total à terme	208	516
TOTAL	208	516

Echéancier des opérations avec la clientèle à terme au 31 décembre 2024

	Total bilan	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1an-5ans	En milliers d'euros > 5ans
Comptes créditeurs à terme	208	58	84	58	7

N) DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE

	En milliers d'euros	
	2024	2023
Bons de caisse		
Total bons de caisse	-	-
Titres de créances négociables (1)	2 000	2 000
Dettes rattachées	-	-
Total titres de créances négociables	2 000	2 000
Obligations	-	-
Dettes rattachées	-	-
Total obligations	-	-
Versements à effectuer sur titres non libérés	-	-
TOTAL	2 000	2 000

(1) Les Titres de créances négociables sont remboursables le 12/02/2025 en compte.

O) AUTRES PASSIFS

	En milliers d'euros	
	2024	2023
Dépôts de garantie	63	3
Fournisseurs (crédit bail et assimilés)	48 117	103 190
Etat et Organismes sociaux	6 562	11 976
Autres	4 511	16 015
TOTAL	59 253	131 184

P) COMPTES DE REGULARISATION (PASSIF)

	En milliers d'euros	
	2024	2023
Produits perçus d'avance (1)	51 672	49 370
Comptes d'encaissement	2 169	16 637
Charges à payer	13 235	8 344
Autres	2 816	366
TOTAL	69 892	74 718

(1) Les produits perçus d'avance sont constitués **principalement** des régularisations des loyers de crédit-bail et de location.

Q) PROVISIONS

	En milliers d'euros					
	2023	Dotations	Reprises	Utilisation	Autres variations	2024
Provisions litiges clients	389	257	-	-	-	646
Provisions pour suspens	76	145	- 205	-	-	16
Provision sur Réserve Latente Négative	-	-	-	-	-	-
Provisions litiges fiscaux	-	-	-	-	-	-
TOTAL	465	402	- 205	-	-	662

R) CAPITAUX PROPRES

1) Capital

Au 31 décembre 2024, le capital social de NATIOCREDIMURS s'élève à 429 800 672 euros composé de 2 827 636 parts d'un montant nominal de 152 euros entièrement libérées.

2) Provisions réglementées et subventions d'investissement

Il s'agit des subventions reçues dans le cadre de nos opérations de crédit-bail pour leur montant net d'amortissement soit 5 665 milliers d'euros.

3) Tableau de variation des capitaux propres

	En milliers d'euros					
	Ouverture	Affectation résultat n-1	Distribution nette d'acompte	Résultat	Autres mouvements	Clôture
Capital	359 801				70 000	429 801
Prime d'émission	0					0
Réserve légale	0					0
Réserve des plus values à long terme	0					0
Autres réserves	67					67
Provisions réglementées	0					0
Subventions d'investissement	5 355				310	5 665
Report à nouveau	-283 753	-64 904				-348 657
Dividendes	0					0
Résultat net de l'exercice	-64 904	64 904		-58 627		-58 627
TOTAL	16 565	0	0	-58 627	70 310	28 249

4. NOTES SUR LE HORS BILAN

ENGAGEMENTS DE HORS BILAN

	En milliers d'euros	
	2024	2023
Engagements donnés	568 385	572 355
Engagements de financement en faveur des établissements de crédit	-	-
Engagements de financement en faveur de la clientèle (1)	567 227	571 198
Engagements de garantie en faveur des établissements de crédit		
Engagements de garantie en faveur de la clientèle	1 158	1 158
Engagements reçus	212 170	147 452
Engagements de financement reçus des établissements de crédit	-	-
Engagements de garantie reçus des établissements de crédit	70 342	72 102
Engagements de garantie reçus de la clientèle	141 828	75 349

(1) Le montant des engagements douteux de financement en faveur de la clientèle s'élève à 992 K€

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

A) PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS

	En milliers d'euros			
	2024		2023	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec Etablissements de crédit	21 523	109 469	20 286	75 120
Opérations avec la clientèle	52	17	275	30
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Autres intérêts	-	-	-	-
TOTAL	21 574	109 486	20 561	75 150

Les provisions relatives à ces opérations sont enregistrées en coût du risque.

B) REVENUS DE TITRES A REVENU VARIABLE

	En milliers d'euros	
	2024	2023
Parts dans les entreprises liées		
Participations et autres titres à long terme	-	-
TOTAL	-	-

C) COMMISSIONS

	En milliers d'euros			
	2024		2023	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec Etablissements de crédit	-	180	-	152
Opérations avec la clientèle	-	-	-	-
Commissions en risques	-	-	-	-
TOTAL	-	180	-	152

D) PRODUITS ET CHARGES SUR OPERATIONS DE CREDIT BAIL ET DE LOCATION SIMPLE**PRODUITS ET CHARGES SUR OPERATIONS DE CREDIT BAIL****a) Produits sur opérations de crédit-bail**

	En milliers d'euros	
	2024	2023
Loyers	1 233 090	1 131 635
Reprises de provisions spéciales (Art. 39 et 64)	15 203	12 421
Reprises de provisions sur immobilisations	17 228	10 801
Reprises de provisions pour réserve financière négative	-	-
Plus values de cession	56 394	40 778
Indemnités de résiliation	38 200	28 218
Produits divers	10 677	8 165
Dotation sur créances douteuses	- 39 070	- 25 758
Reprise de provision sur créances douteuses disponibles	5 206	5 446
Reprise de provision sur créances douteuses utilisées	7 287	3 585
Récupérations sur créances amorties	133	574
Pertes sur créances irrécouvrables	- 8 400	- 6 072
TOTAL	1 335 948	1 209 793

b) Charges sur opérations de crédit-bail

	En milliers d'euros	
	2024	2023
Dotations aux amortissements	1 170 409	1 075 998
Dotations aux provisions spéciales (Art. 39 et 64)	1 502	3 144
Dotations aux provision immobilisations	27 486	20 743
Dotations aux provisions immeubles ITNL	-	-
Moins values de cessions	89 191	81 815
Charges diverses	5 249	4 661
TOTAL	1 293 838	1 186 362

PRODUITS ET CHARGES SUR OPERATIONS DE LOCATION SIMPLE**a) Produits sur opérations location simple**

	En milliers d'euros	
	2024	2023
Loyers	211 006	237 051
Reprises de provisions dépréciations des immobilisations	7 627	904
Plus value de cessions	34 009	21 973
Indemnités de résiliation	1 278	1 276
Produits divers	167	70
Dotation aux provisions sur créances douteuses	- 996	- 1 026
Dotation aux provisions pour risques et charges	-	-
Reprise de provision sur créances douteuses disponibles	46	204
Reprise de provision sur créances douteuses utilisées	1 414	317
Récupérations sur créances amorties	13	0
Pertes sur créances irrécouvrables	- 1 557	- 471
TOTAL	253 007	260 299

b) Charges sur opérations de location simple

	En milliers d'euros	
	2024	2023
Dotations aux amortissements	223 809	251 352
Dotations aux provision immobilisations	4 845	8 393
Moins values de cessions	9 766	7 555
Charges diverses	152	127
TOTAL	238 572	267 428

E) AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE ET NON BANCAIRE

	En milliers d'euros			
	2024		2023	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Autres Produits & Charges d'exploitation bancaire	896	1	322	538
dont refacturation	-	-	-	-
Autres Produits & Charges d'exploitation non bancaire	5 622	1 367	5 238	1 195
dont quote part du produit des subventions	2 339	-	2 587	-
TOTAL	6 517	1 368	5 560	1 734

F) CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

NATIOCREDIMURS n'a pas de personnel, l'ensemble de ses activités est géré par le personnel BPLG sous forme d'assistance administrative.

A la clôture de l'exercice, les charges générales d'exploitation s'élèvent à 32 011 milliers d'euros (dont 28 914 milliers d'euros d'assistance administrative)

Les montants des honoraires CAC s'élèvent à 50 milliers d'euros. Les audits sont réalisés par les cabinets EY et Deloitte.

G) COUT DU RISQUE

	En milliers d'euros	
	2024	2023
Dotation provisions pour dépréciation créances douteuses établissements de crédit	- 44	- 128
Dotation provisions pour dépréciation créances douteuses opérations diverses	- 1 142	- 497
Reprises provisions pour dépréciation créances douteuses établissements de crédit	1	227
Reprise provisions pour dépréciation créances douteuses opérations diverses	967	309
TOTAL	- 218	- 88

Les provisions enregistrées dans ce poste concernent uniquement les activités de crédit à la clientèle.

Les provisions pour créances douteuses sur le crédit-bail et la location simple sont quant à elles enregistrées dans les postes de produits ou charges de ces activités.

H) GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES

Néant

I) RESULTAT EXCEPTIONNEL

Néant

J) IMPOT SUR LES SOCIETES

NATIOCREDIMURS est une SNC et n'est pas soumise à l'impôt sur les sociétés.

6. AUTRES INFORMATIONS

A) INFORMATIONS RELATIVES AUX ENTREPRISES LIEES

	En milliers d'euros
	Entreprises liées France
ACTIF	
Créances sur les établissements de crédit	452 151
Créances sur la clientèle	0
Actions et autres titres à revenu variable	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	0
Autres Actifs	0
Comptes de régularisation actif	8
PASSIF	
Dettes envers les établissements de crédit	4 073 639
Comptes créditeurs de la clientèle	0
Dettes représentées par un titre	0
Autres passifs	23 963
Comptes de régularisation passif	13 161
HORS BILAN	
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	0
Engagements de garantie en faveur d'établissements de crédit	0
Engagements de garantie en faveur de la clientèle	0
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit	0
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	40 977
Engagements de garantie reçus de la clientèle	0

B) PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

(En euros)		
Résultat de l'exercice	- 58 626 636	
Report à nouveau	- 348 657 314	
Total à répartir	- 407 283 950	euros
Report à nouveau	- 407 283 950	
Total réparti	- 407 283 950	euros

C) COMPTABILITE SOCIALE / FINANCIERE ET CONSOLIDATION

- En tant qu'établissement de crédit, NATIOCREDIMURS est tenu de maintenir une comptabilité financière pour l'établissement de ses comptes consolidés pour les opérations de crédit-bail et de location avec ou sans option d'achat. Cette comptabilité fait ressortir un résultat financier en déterminant un amortissement financier de chaque opération sur la base du taux de rendement attendu du capital engagé.

- Le résultat financier est égal au résultat social auquel il est substitué, notamment, aux amortissements, aux plus et moins-values et aux provisions pour créances douteuses, leurs équivalents financiers.

- La réserve financière est constituée des écarts cumulés entre résultats financiers et résultats sociaux.
- Enfin il est constaté un impôt différé financier passif dès lors que la comptabilité financière aboutit à différer dans le temps une partie des résultats par rapport aux résultats sociaux.

a) Passage du résultat social au résultat financier

		En milliers d'euros	
		2024	2023
Résultat comptable avant impôt		- 58 627	- 64 904
Différence entre amortissements financiers et amortissements sociaux yc Provisions spéciales	-	79 419	18 514
Différence entre plus et moins value sociales et financières		6 443	26 687
Différence entre provisions sociales et provisions financières pour créances douteuses		7 396	15 317
Retraitements ANC 2014-07	-	837	- 479
Retraitements contentieux		-	-
Différence entre les loyers perçus d'avance et les loyers à percevoir		125 172	4 378
Provisions réserve financière négative		-	-
Ecart intérimaire		0	0
Résultat financier hors IAS avant impôt au 31 décembre		129	- 487

b) Principaux éléments composant la réserve financière

La réserve financière de NATIOCREDIMURS au 31 décembre 2024 se décompose de la façon suivante :

		En milliers d'euros	
		2024	2023
Différence entre amortissements financiers et amortissements sociaux yc Provisions spéciales		469 417	405 790
Différence entre provisions sociales et provisions financières pour créances douteuses		34 619	27 222
Retraitements ANC 2014-07	-	2 200	- 1 363
Retraitements contentieux		-	-
Différence entre les loyers perçus d'avance et les loyers à percevoir	-	6 940	4 490
Divers - Provision sur Réserve latente négative		-	-
Réserve financière brute - French GAAP - au 31 décembre		494 895	436 139
Réserve financière sur immobilisations non louées	-	2 575	- 2 041
Réserve financière brute French GAAP sur immobilisations louées - au 31 décembre		492 320	434 098

c) Consolidation

NATIOCREDIMURS remonte directement dans les comptes de NATIOCREDBAIL dont le siège social se trouve au 18 rue Baudin 92300 LEVALLOIS-PERRET

D) EVENEMENTS POST CLOTURE

Les associés de la société NATIOCREDIMURS ont décidé, par une consultation écrite du 21 mars 2025, d'augmenter le capital social de 20.000.008,00 EUR, pour le porter de 429.800.672,00 EUR à 449.800.680,00 EUR, par l'émission de 131.579 parts nouvelles de 152 EUR nominal chacune.

NATIOCREDIMURS

COMPTES SOCIAUX

- EXERCICE 2024 -

- Bilan
- Compte de résultats
- Annexe aux comptes sociaux

NATIOCREDIMURS					
BILAN COMPARE 2024-2023					
(en milliers d'euros)					
ACTIF	2024	2023	PASSIF	2024	2023
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	457 215	648 050	DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	4 073 752	4 288 675
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	-	5 117	OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	208	516
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE			DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	2 000	2 000
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	0	0	AUTRES PASSIFS	59 253	131 184
CREDIT-BAIL ET LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	3 223 012	3 129 447	COMPTES DE REGULARISATION	69 892	74 718
LOCATION SIMPLE	518 930	692 089	PROVISIONS	662	465
IMMOBILISATIONS CORPORELLES & INCORPORELLES	-	-	CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	28 249	16 565
AUTRES ACTIFS	3 378	25 931	CAPITAL SOUSCRIT	429 801	359 801
COMPTES DE REGULARISATION	31 481	13 491	PRIME D'EMISSION	-	-
			RESERVES	67	67
			SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS	5 665	5 355
			REPORT A NOUVEAU	- 348 657	- 283 753
			RESULTAT DE L'EXERCICE	- 58 627	- 64 904
TOTAL DE L'ACTIF	4 234 016	4 514 124	TOTAL DU PASSIF	4 234 016	4 514 124

HORS BILAN COMPARE 2024-2023

(en milliers d'euros)		
	2024	2023
ENGAGEMENTS DONNES	568 385	572 355
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	567 227	571 198
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	1 158	1 158
ENGAGEMENTS RECUS	212 170	147 452
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	-	-
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	212 170	147 452
ENGAGEMENTS SUR TITRES	-	-

NATIOCREDIMURS

COMPTE DE RESULTAT COMPARE 2024-2023

(en milliers d'euros)

COMPTE DE RESULTAT	2024	2023
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	21 574	20 561
INTERETS ET CHARGES ASSIMILES	- 109 486	- 75 150
PRODUITS SUR OPERATIONS DE CREDIT BAIL ET ASSIMILES	1 335 948	1 209 793
CHARGES SUR OPERATIONS DE CREDIT BAIL ET ASSIMILES	- 1 293 838	- 1 186 362
PRODUITS SUR OPERATIONS DE LOCATION SIMPLE	253 007	260 299
CHARGES SUR OPERATIONS DE LOCATION SIMPLE	- 238 572	- 267 428
REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	-	-
COMMISSIONS (PRODUITS)	-	-
COMMISSIONS (CHARGES)	- 180	- 152
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	6 517	5 560
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	- 1 368	- 1 734
PRODUIT NET BANCAIRE	- 26 398	- 34 613
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	- 32 011	- 30 204
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	- 58 409	- 64 816
COUT DU RISQUE	- 218	- 88
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 58 627	- 64 904
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	- 58 627	- 64 904
IMPOT SUR LES BENEFICES	-	-
RESULTAT NET	- 58 627	- 64 904

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX
NATIOCREDIMURS SNC
SIRET 332199462 00067

Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Le siège social de la société NATIOCREDIMURS a été transféré du 12 rue du Port 92000 Nanterre au 18 rue Baudin 92300 Levallois-Perret en date du 15 Avril 2024.

En anticipation de la réforme de la facturation électronique et à la suite d'une demande du groupe, la société NATIOCREDIMURS a opté à la TVA sur les débits, à compter du 1er novembre 2024

Augmentation de capital :

NATIOCREDIMURS a bénéficié d'une augmentation de capital en début d'année 2024. En mars 2024, une augmentation de 70 000 104 EUR (460 527 parts émises de valeur nominale à 152 EUR). Soit un capital social total au 31 décembre 2024 de 429 800 672 EUR composé de 2 827 636 parts de valeur nominale à 152 EUR.

2. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes de NATIOCREDIMURS ont été établis conformément aux dispositions réglementaires applicables aux banques, telles que prévues en particulier par le règlement ANC n°2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. Ce règlement reprend l'intégralité des règlements qui s'applique aux entreprises du secteur bancaire.

NATIOCREDIMURS applique l'article 2231-2 du règlement n°2014-07 de l'ANC relatif aux modalités de calcul des dépréciations pour créances douteuses et créances douteuses compromises, fondées sur une évaluation actualisée des flux recouvrables. Conformément au règlement, l'incidence de l'actualisation a été comptabilisée lorsque son résultat est apparu significatif au regard des montants prudemment estimés.

L'effet de désactualisation est comptabilisé en Produit Net Bancaire. L'effet d'actualisation est comptabilisé en coût du risque.

Dans le cadre des moratoires accordés au cours de la crise Covid-19, il a été pratiqué une méthode de lissage des loyers pour le seul périmètre des contrats rééchelonnés Covid-19 conduisant ainsi à la comptabilisation d'un produit à recevoir. Selon l'article 512-4 du PCG, sont rattachés à l'exercice : les produits acquis à cet exercice, auxquels s'ajoutent éventuellement les produits acquis normalement à des exercices précédents mais qui, par erreur ou omission, n'ont pas alors fait l'objet d'un enregistrement comptable. Un produit est acquis lorsque les prestations ont été effectuées ou les biens ont été livrés. En l'espèce, du fait de son choix de retenir une approche économique des contrats comme principe de reconnaissance du revenu, sur le seul périmètre des contrats rééchelonnés pour motif COVID-19, NATIOCREDIMURS applique implicitement, sur ce périmètre, la méthode de linéarisation des loyers inégaux puisqu'il s'agit de la méthode fondée sur la réalité économique des contrats. Dans ces conditions, le preneur continue à tirer des avantages économiques procurés par l'usage du bien loué, ce qui justifie que NATIOCREDIMURS soit en droit de considérer que le produit de loyers non facturés durant la période de moratoires est certain et acquis à la clôture. Ce produit à recevoir est inscrit au bilan dans les postes « Opérations de crédit –bail, de location avec option d'achat » et « Opérations de location simple » et au compte de résultat dans les postes « Produits sur opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat » et « Produits sur opérations de location simple »

A) Créances sur les établissements de crédit.

Ce poste correspond notamment aux disponibilités en trésorerie et aux prêts accordés à des établissements de crédit. Les créances sur les établissements de crédit sont ventilées en créances à vue et créances à terme.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de provisions et de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont regroupées dans la rubrique « Coût du risque ». Les

intérêts correspondant à la rémunération de la valeur comptable des créances dépréciées, ou à la reprise de l'effet d'actualisation, sont comptabilisés en « Produits d'intérêts ».

Les créances sur les établissements de crédit sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus non échus.

B) Opérations avec la clientèle.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit et sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus non échus.

Les prêts consentis sont répartis entre les encours réputés sains et les encours jugés douteux.

Le suivi des créances s'appuie sur le système de notation des risques du groupe BNP PARIBAS. L'échelle de notation comprend douze niveaux : dix couvrant les créances saines et deux relatifs aux clients douteux et douteux compromis.

Conformément aux dispositions de l'article 2221-1 du règlement n°2014-07 de l'ANC, sont considérées comme douteuses les créances pour lesquelles :

- Il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements
- Les crédits présentant des échéances impayées depuis plus de trois mois, ou plus de six mois en matière de crédit aux collectivités locales
- Les crédits faisant l'objet d'une procédure contentieuse.

La classification en douteux d'une créance entraîne immédiatement celle de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie.

Ces crédits donnent lieu à constitution d'une dépréciation qui correspond à la différence entre la valeur brute de la créance et la valeur actualisée au taux effectif d'origine du crédit (pour les crédits à taux fixe) ou au dernier taux connu (pour les crédits à taux variable) des flux futurs estimés recouvrables.

Les flux futurs attendus sont estimés de deux façons :

- Manuellement par les gestionnaires des créances qui font une évaluation unitaire de ce flux.
- Statistiquement pour les créances de petits montants selon des seuils de créances propres à chaque marché.

Le montant des dépréciations calculées sur base statistique figure aux paragraphes G et H de l'annexe aux comptes.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines.

Sont considérées comme douteuses compromises :

- Les créances pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée
- Les créances classées en douteux depuis plus d'un an.
- Les dépréciations pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de provisions pour dépréciation, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties sont regroupées dans la rubrique « Coût du risque »

Les intérêts correspondant à la rémunération de la valeur des créances dépréciées ou à la reprise de l'effet d'actualisation sont comptabilisés en « produits d'intérêts ».

Les intérêts des crédits déclassés en douteux font l'objet d'une dépréciation égale à 100%.

C) Crédit-bail immobilier, Crédit-bail mobilier, Location avec option d'achat et Location Simple.

Ces rubriques recensent les immobilisations données en location nettes des amortissements comptables pratiqués. Conformément à l'avis n° 2006-C du 4 octobre 2006 explicitant les dispositions de l'avis n°2004-15, les dispositions le règlement ANC n°2014-07 du 26 novembre 2014 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs ne s'appliquent pas aux opérations de crédit-bail et de location financière.

Opérations de crédit-bail Immobilier

▪ **Opérations de crédit-bail immobilier conclues jusqu'au 31 décembre 1995**

a) Valeur brute des immobilisations de crédit-bail immobilier

La valeur brute des immobilisations comprend l'ensemble des éléments constitutifs du prix de revient, ainsi que les frais financiers courus pendant la période où un immeuble acquis, ou en cours de construction, n'est pas encore loué en crédit-bail. Dans le cadre de VEFA ou de construction, des préloyers peuvent être inclus dans les contrats avec le crédit-preneur et qui seront comptabilisés en produit à recevoir ou capitalisés dans la valeur brute locative ou payés à la facturation

b) Amortissement des immobilisations de crédit-bail immobilier

L'amortissement des immeubles s'effectue essentiellement sur une durée linéaire de 20 ans. Les frais d'acquisition sont amortis par moitié sur 2 exercices.

c) Provision pour moins-value sur valeur résiduelle

Aucune provision n'est constituée pour étaler la prise en charge de la perte supportée en fin de contrat du fait d'un prix de levée d'option plus faible que la valeur nette comptable de l'immeuble.

▪ **Opérations de crédit-bail immobilier conclues à partir du 1er janvier 1996**

a) Valeur brute des immobilisations de crédit-bail immobilier

La valeur brute des immobilisations comprend l'ensemble des éléments constitutifs du prix de revient, ainsi que les frais financiers courus pendant la période où un immeuble acquis, ou en cours de construction, n'est pas encore loué en crédit-bail. Dans le cadre de VEFA ou de construction, des préloyers peuvent être portés dans les contrats avec le crédit-preneur qui sont comptabilisés en produit à recevoir et capitalisés dans la valeur brute locative ou payés à la facturation.

b) Amortissement des immobilisations de crédit-bail immobilier

Les amortissements des immobilisations sont comptabilisés suivant un mode linéaire sur 20 ans.

c) Provision pour moins-value sur valeur résiduelle

L'article 39 quinquies I du Code général des impôts offre aux entreprises de crédit-bail la possibilité de constituer en franchise d'impôt une provision pour étaler la prise en charge de la perte supportée en fin de contrat du fait d'un prix de levée d'option plus faible que la valeur nette comptable de l'immeuble. La provision est calculée en prenant en compte la différence de l'amortissement financier effectivement facturé et de l'amortissement comptable.

▪ **Créances Douteuses**

Ces rubriques intègrent également les créances douteuses sur opérations de crédit bail et location simple nettes de provisions. Les créances douteuses sont composées des loyers échus et impayés pour les opérations non résiliées, présentant un risque de non recouvrement et des loyers impayés lorsque la durée d'un impayé dépasse 6 mois ou 9 mois (collectivités locales). Pour les opérations résiliées, la créance se compose du total des loyers échus et non échus après déduction éventuelle du prix de cession de l'immeuble. Le déclassement d'une créance saine en créance douteuse s'effectue automatiquement et le principe de contagion est appliquée.

▪ **Dépréciation sur Créances Douteuses**

Le montant des dépréciations nécessaires à la couverture des créances douteuses est déterminé à hauteur de la quote-part en risque de NATIOCREDIMURS; un taux de provisionnement différencié est appliqué selon que le dossier est en gestion – en recouvrement amiable ou en procédure contentieuse (avant vente ou après vente de l'immeuble).

Il n'est pas constitué dans les comptes sociaux de provisions spécifiques dès lors que la valeur probable de revente couvre la créance.

Immobilisations en Location simple :

Les immobilisations en location simple correspondent aux immeubles transférés des opérations en crédit-bail résiliées dont le preneur n'a pas exercé l'option d'achat et en attente de vente par NATIOCREDIMURS.

NATIOCREDIMURS n'a pas acquis d'immeuble dans le but de les garder sur une durée long terme et par conséquent, qui répondraient à la définition « d'immeuble de placement ». Compte tenu de cette approche, NATIOCREDIMURS n'a pas mis en place l'approche par composant.

Le transfert des opérations de crédit bail vers les immeubles en location simple s'effectue à la valeur nette comptable constatée à la date du transfert. En revanche, les amortissements sont comptabilisés sur un mode linéaire sur la durée restante de l'amortissement de l'immeuble.

Les immeubles font l'objet d'une valorisation à dire d'experts et si la valeur nette comptable est supérieure à la valorisation de l'immeuble, une dépréciation est comptabilisée.

Opérations de crédit-bail mobilier

▪ **Valeur brute**

La valeur brute des matériels comprend l'ensemble des éléments constitutifs du prix de revient, le coût du matériel ainsi que les frais d'acquisition.

▪ **Amortissement**

Les matériels donnés en location sont amortis linéairement ou suivant le mode dégressif lorsque cela est autorisé sur la durée d'usage des biens. Le cumul des amortissements constatés à la clôture de chaque exercice se situe entre :

- le minimum linéaire (en vertu des dispositions de l'article 39b du CGI) d'une part,
- et la limite de dégressivité admise d'autre part.

▪ **Créances douteuses**

Comme pour les opérations de crédit, en matière d'opérations de crédit-bail ou de location simple, le suivi des créances s'appuie sur le système de notation des risques du groupe BNP PARIBAS. L'échelle de notation comprend douze niveaux : dix couvrant les créances saines et deux relatifs aux clients douteux et douteux compromis.

Conformément aux dispositions de l'article 2221-1 du règlement n°2014-07 de l'ANC, sont considérées comme douteuses les créances pour lesquelles :

- Il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements
- Les contrats présentant des échéances impayées depuis plus de trois mois, ou plus de six mois en matière de crédit aux collectivités locales
- Les contrats faisant l'objet d'une procédure contentieuse.

La classification en douteux d'une créance entraîne immédiatement celle de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie.

Ces créances donnent lieu à constitution d'une dépréciation qui correspond à la différence entre la valeur brute de la créance et la valeur actualisée au taux effectif d'origine du contrat (pour les contrats à taux fixe) ou au dernier taux connu (pour les contrats à taux variable) des flux futurs estimés recouvrables.

Les flux futurs attendus sont évalués de deux façons :

- Manuellement par les gestionnaires des créances qui font une évaluation unitaire de ce flux.
- Statistiquement pour les créances de petits montants selon des seuils de créances propres à chaque marché.

Le montant des dépréciations calculées sur base statistique figure aux paragraphes G et H de l'annexe aux comptes.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un contrat de crédit-bail ou de location devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines.

Sont considérées comme douteuses compromises :

- Les créances pour lesquelles la résiliation du contrat de crédit-bail ou de location a été prononcée
- Les créances classées en douteux depuis plus d'un an.
- Les dépréciations pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés.

Au compte de résultat, conformément aux dispositions de l'ANC n°2014-07, les dotations et reprises de provisions pour dépréciation, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties sont inscrites dans la rubrique « Produits sur opérations de crédit-bail ou Produits sur opérations de location simple ». Il en est de même pour les intérêts correspondant à la rémunération de la valeur des créances dépréciées ou à la reprise de l'effet d'actualisation.

Les intérêts compris dans les échéances de loyers de crédit-bail ou de location déclassés en douteux font l'objet d'une dépréciation égale à 100%.

▪ **Dépréciation des immobilisations**

Le montant des dépréciations destinées à couvrir les moins-values potentielles sur matériels relatifs à des contrats ayant fait l'objet d'un déclassement en douteux se calcule par différence entre la valeur de vente estimée (base statistique ou manuelle) et la VNC au 31/12/2024.

D) Provisions

Les provisions de passif concernent essentiellement les provisions pour litiges, amendes et risques. Conformément au règlement n°2014-03 de l'ANC, les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation déterminée comme correspondant à l'hypothèse la plus probable.

Ces passifs constituent une obligation actuelle juridique ou implicite de NATIOCREDIMURS à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

Les dotations et reprises de provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures couvertes.

E) Produit Net Bancaire.

Intérêts, produits et charges assimilés

Les intérêts et agios sont enregistrés en résultat prorata temporis.

Les commissions (notamment de risque) et produits assimilés sur opérations bancaires dont le calcul et la perception correspondent à l'évolution d'un encours au bilan ou au hors bilan, sont considérés comme acquis prorata temporis et sont repris dans ces postes.

Charges et produits sur opérations de crédit-bail immobilier et mobilier et assimilés et de location simple

Les charges sur opérations de crédit bail immobilier et mobilier, location avec option d'achat et de location simple correspondent aux amortissements industriels admis par l'administration fiscale. Sont incluses également les provisions spéciales (article 39 quinquies du Code général des impôts) et les moins-values comptables dégagées lors de la cession des immeubles ou matériels en fin de contrat.

Les produits sur opérations de crédit bail immobilier et mobilier, de location avec option d'achat et de location simple enregistrent les loyers échus, régularisés des loyers perçus d'avance ou des loyers à recevoir en fin d'exercice.

Sur le périmètre des contrats rééchelonnés pour motif Covid-19, il a été pratiqué la méthode de lissage des loyers sur la durée restant à courir des contrats ce qui a généré un produit à recevoir de 20 ME. Ce produit à recevoir est inscrit au bilan dans les postes « Opérations de crédit –bail, de location avec option d'achat » et « Opérations de location simple » et au compte de résultat dans les postes « Produits sur opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat » et « Produits sur opérations de location simple ».

S'y ajoutent les plus-values comptables dégagées lors de la cession des immeubles ou matériels en fin de location et les reprises de provisions spéciales (article 39 quinquies du Code général des impôts), les indemnités exigibles sur contrats résiliés pour leur variation positive ou négative par rapport à l'exercice précédent ainsi que les frais de dossiers et le coût du risque.

F) Charges Générales d'Exploitation.

Les charges générales d'exploitation s'élèvent à 32 011 K€ contre 30 204 K€ en 2023 et sont essentiellement constituées par les rémunérations d'intermédiaires et assistance administrative à hauteur de 28 914 K€.

3. NOTES SUR LE BILAN

A) OPERATIONS EN DEVISES

Néant

B) CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

			En milliers d'euros
		2024	2023
Créances à vue		92 377	84 153
Créances rattachées		-	-
Total à vue		92 377	84 153
Prêt au jour le jour		-	-
Autres créances à terme		361 253	559 705
Créances rattachées		3 527	4 191
Total à terme		364 780	563 896
Créances douteuses sur confrères		104	3
Provisions à l'ouverture	-	3	102
Dotation de l'exercice	-	44	53
Reprise de l'exercice		1	9
Provisions à la clôture	-	46	3
Total		59	-
TOTAL		457 215	648 050

Echéancier au 31 décembre 2024

					En milliers d'euros
	Total bilan	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans
Créances à vue (hors créances rattachées)	92 377	92 377			
Créances à terme (hors créances rattachées)	361 253	270 663	83 590	7 000	-

C) OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE (actif)

Néant

D) OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE

Néant

E) ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE

Néant

F) PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES

Non significatif

G) CREDIT BAIL, LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT

En milliers d'euros										
	IMMOBILISATIONS					AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS				
	Solde au 31/12/2023	Acquisitions d'immobilisations de l'exercice	Sorties d'immobilisations de l'exercice	Autres Variations de l'exercice	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023	Dotations d'amortissements de l'exercice	Reprises d'amortissements de l'exercice	Autres variations de l'exercice	Solde au 31/12/2024
Immobilisations en Crédit Bail										
Immobilisations en Crédit Bail	6 087 856	1 450 514	-1 356 288	0	6 182 081	-3 080 549	-1 170 409	1 188 885	0	-3 062 073
Provisions						-59 591	-28 988	32 431		-56 149
Total des immobilisations en Crédit Bail	6 087 856	1 450 514	-1 356 288	0	6 182 081	-3 140 140	-1 199 398	1 221 316	0	-3 118 222
Immobilisations en cours Crédit Bail										
Immobilisations en cours Crédit Bail	87 047	67 186	-87 047	0	67 186	0	0	0	0	0
Total des Immobilisations en cours Crédit Bail	87 047	67 186	-87 047	0	67 186	0	0	0	0	0
Acomptes versés fournisseurs										
Acomptes versés fournisseurs	38 851	33 840	-38 851	0	33 840	0	0	0	0	0
Total des acomptes versés fournisseurs	38 851	33 840	-38 851	0	33 840	0	0	0	0	0
Total Immobilisations Crédit Bail	6 213 754	1 551 540	-1 482 186	0	6 283 107	-3 140 140	-1 199 398	1 221 316	0	-3 118 222

En milliers d'euros					
	Solde au 31/12/2023	Dotations d'amortissements de l'exercice	Reprises d'amortissements de l'exercice	Autres variations de l'exercice	Solde au 31/12/2024
Créances douteuses valeur brute Crédit Bail (1)					
Créances douteuses valeur brute Crédit Bail	77 295				116 295
Total Créances douteuses valeur brute Crédit Bail (1)	77 295				116 295
Provisions sur créances douteuses Crédit Bail (1)					
Provisions sur créances douteuses Crédit Bail	-55 580	-39 070	12 493		-82 157
Total Provisions sur créances douteuses Crédit Bail (1)	-55 580	-39 070	12 493	0	-82 157
Créances rattachées Crédit Bail					
Créances rattachées Crédit Bail	34 120				23 990
Total Créances rattachées Crédit Bail	34 120				23 990
Total des créances douteuses valeur nette et créances rattachées Crédit bail	55 834				58 128

Le solde de créances rattachées Crédit Bail comprend 7 704 milliers d'euros de PAR moratoires.

(1) En application de l'ANC 2014-07 les encours douteux et les provisions se ventilent de la façon suivante :

	Brut	Provision	Net
Crédit bail compromis	106 244	-78 330	27 914
<u>Total crédit bail compromis</u>	<u>106 244</u>	<u>-78 330</u>	<u>27 914</u>
Crédit bail non compromis	10 052	-3 827	6 224
<u>Total crédit bail non compromis</u>	<u>10 052</u>	<u>-3 827</u>	<u>6 224</u>
Total crédit-bail	116 295	-82 157	34 138

Conformément aux dispositions du règlement de l'ANC 2014-07, le montant du stock de dépréciation calculé sur base statistique s'élève à 36 177 milliers d'euros.

H) LOCATION SIMPLE.

En milliers d'euros											
	IMMOBILISATIONS					AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					Valeur nette
	Solde au 31/12/2023	Acquisitions d'immobilisations de l'exercice	Sorties d'immobilisations de l'exercice	Autres Variations de l'exercice	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023	Dotations d'amortissements de l'exercice	Reprises d'amortissements de l'exercice	Autres variations de l'exercice	Solde au 31/12/2024	comptable au 31/12/2024
Immobilisations en Location Simple											
Immobilisations en Location Simple France	1 317 019	162 572	-383 617	0	1 095 973	-645 315	-223 809	262 018	0	-607 106	488 867
Immobilisations patrimoine France	2 667	0	-2 667	0	0	-2 598	0	2 598	0	0	0
Provisions sur location simple France	0	0	0	0	0	-8 726	-4 845	7 601	0	-5 971	-5 971
Provisions sur patrimoine France	0	0	0	0	0	-26	0	26	0	0	0
Total des immobilisations en Location Simple	1 319 685	162 572	-386 284	0	1 095 973	-656 665	-228 654	272 242	0	-613 077	482 897
Immobilisations en cours Location Simple											
Immobilisations en cours Location Simple France	23 465	28 062	-23 465	0	28 062	0	0	0	0	0	28 062
Total des Immobilisations en cours Location Simple	23 465	28 062	-23 465	0	28 062	0	0	0	0	0	28 062
Acomptes versés fournisseurs											
Acomptes versés fournisseurs France	1 225	3 885	-1 225	0	3 885	0	0	0	0	0	3 885
Total des acomptes versés fournisseurs	1 225	3 885	-1 225	0	3 885	0	0	0	0	0	3 885
Total Immobilisations Location Simple	1 344 376	194 520	-410 975	0	1 127 921	-656 665	-228 654	272 242	0	-613 077	514 845

En milliers d'euros					
	Solde au 31/12/2023	Dotations d'amortissements de l'exercice	Reprises d'amortissements de l'exercice	Autres variations de l'exercice	Solde au 31/12/2024
Créances douteuses valeur brute Location Simple (1)					
Créances douteuses valeur brute Location Simple France	4 143				3 852
Total Créances douteuses valeur brute Location Simple (1)	4 143				3 852
Provisions sur créances douteuses Location Simple (1)					
Provisions sur créances douteuses Location Simple France	-3 133	-996	1 460		-2 669
Total Provisions sur créances douteuses Location Simple (1)	-3 133	-996	1 460	0	-2 669
Créances rattachées Location Simple					
Créances rattachées Location Simple France	3 368				2 902
Total Créances rattachées Location Simple	3 368				2 902
Total des créances douteuses valeur nette et créances	4 378				4 085

Le solde de créances rattachées Location Simple comprend 130 milliers d'euros de PAR moratoires.

(1) En application de l'ANC 2014-07 les encours douteux et les provisions se ventilent de la façon suivante :

	Brut	Provision	Net
Location simple compromis France	2 907	-2 175	731
<u>Total location simple compromis</u>	<u>2 907</u>	<u>-2 175</u>	<u>731</u>
Location simple non compromis France	945	-493	452
<u>Total location simple non compromis</u>	<u>945</u>	<u>-493</u>	<u>452</u>
Total location simple	3 852	-2 669	1 183

Conformément aux dispositions du règlement de l'ANC 2014-07, le montant du stock de dépréciation calculé sur base statistique s'élève à 1 112 milliers d'euros.

I) IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Néant

J) AUTRES ACTIFS

		En milliers d'euros
	2024	2023
Subventions à recevoir		
Etat Impôts et taxes	10	22 098
Autres	1 944	2 506
Fournisseurs	44	22
Fond de garantie des dépôts	1 158	1 158
Créances douteuses diverses	982	732
Provisions créances douteuses diverses	- 759	- 584
TOTAL	3 378	25 931

K) COMPTES DE REGULARISATION (ACTIF)

		En milliers d'euros
	2024	2023
Valeurs à l'encaissement	1 789	10 774
Autres	28 169	1 767
Produits à recevoir	1 516	939
Charges payées d'avance	8	10
Avances prêt preneur	-	-
TOTAL	31 481	13 491

L) DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

		En milliers d'euros
	2024	2023
Comptes et emprunts à vue	113	123
Dettes rattachées	-	-
Total à vue	113	123
Valeurs données en pension	-	-
Comptes et emprunts à échéance	4 069 809	4 284 172
Dettes rattachées	3 830	4 380
Total à terme	4 073 638	4 288 552
TOTAL	4 073 752	4 288 675

Echéancier des comptes et emprunts à échéance au 31 décembre 2024 :

					En milliers d'euros
	Total bilan	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5ans
Comptes et emprunts - Entreprises liées	4 069 809	356 300	954 681	2 589 331	169 497
Comptes et emprunts - Entreprises non liées	-	-	-	-	-

M) OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE (Passif)

Il n'existe pas d'opérations avec la clientèle sur compte d'épargne à régime spécial. Les autres dettes se décomposent de la façon suivante :

	En milliers d'euros	
	2024	2023
Comptes à vue	-	-
Dettes rattachées	-	-
Total à vue	-	-
Comptes à terme	208	516
Dettes rattachées	-	-
Total à terme	208	516
TOTAL	208	516

Echéancier des opérations avec la clientèle à terme au 31 décembre 2024

	Total bilan	En milliers d'euros			
		< à 3 mois	3 mois à 1 an	1an-5ans	> 5ans
Comptes créditeurs à terme	208	58	84	58	7

N) DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE

	En milliers d'euros	
	2024	2023
Bons de caisse		
Total bons de caisse	-	-
Titres de créances négociables (1)	2 000	2 000
Dettes rattachées	-	-
Total titres de créances négociables	2 000	2 000
Obligations	-	-
Dettes rattachées	-	-
Total obligations	-	-
Versements à effectuer sur titres non libérés	-	-
TOTAL	2 000	2 000

(1) Les Titres de créances négociables sont remboursables le 12/02/2025 en compte.

O) AUTRES PASSIFS

	En milliers d'euros	
	2024	2023
Dépôts de garantie	63	3
Fournisseurs (crédit bail et assimilés)	48 117	103 190
Etat et Organismes sociaux	6 562	11 976
Autres	4 511	16 015
TOTAL	59 253	131 184

P) COMPTES DE REGULARISATION (PASSIF)

	En milliers d'euros	
	2024	2023
Produits perçus d'avance (1)	51 672	49 370
Comptes d'encaissement	2 169	16 637
Charges à payer	13 235	8 344
Autres	2 816	366
TOTAL	69 892	74 718

(1) Les produits perçus d'avance sont constitués **principalement** des régularisations des loyers de crédit-bail et de location.

Q) PROVISIONS

	En milliers d'euros					
	2023	Dotations	Reprises	Utilisation	Autres variations	2024
Provisions litiges clients	389	257	-	-	-	646
Provisions pour suspens	76	145	- 205	-	-	16
Provision sur Réserve Latente Négative	-	-	-	-	-	-
Provisions litiges fiscaux	-	-	-	-	-	-
TOTAL	465	402	- 205	-	-	662

R) CAPITAUX PROPRES

1) Capital

Au 31 décembre 2024, le capital social de NATIOCREDIMURS s'élève à 429 800 672 euros composé de 2 827 636 parts d'un montant nominal de 152 euros entièrement libérées.

2) Provisions réglementées et subventions d'investissement

Il s'agit des subventions reçues dans le cadre de nos opérations de crédit-bail pour leur montant net d'amortissement soit 5 665 milliers d'euros.

3) Tableau de variation des capitaux propres

	En milliers d'euros					
	Ouverture	Affectation résultat n-1	Distribution nette d'acompte	Résultat	Autres mouvements	Clôture
Capital	359 801				70 000	429 801
Prime d'émission	0					0
Réserve légale	0					0
Réserve des plus values à long terme	0					0
Autres réserves	67					67
Provisions réglementées	0					0
Subventions d'investissement	5 355				310	5 665
Report à nouveau	-283 753	-64 904				-348 657
Dividendes	0					0
Résultat net de l'exercice	-64 904	64 904		-58 627		-58 627
TOTAL	16 565	0	0	-58 627	70 310	28 249

4. NOTES SUR LE HORS BILAN

ENGAGEMENTS DE HORS BILAN

	En milliers d'euros	
	2024	2023
Engagements donnés	568 385	572 355
Engagements de financement en faveur des établissements de crédit	-	-
Engagements de financement en faveur de la clientèle (1)	567 227	571 198
Engagements de garantie en faveur des établissements de crédit		
Engagements de garantie en faveur de la clientèle	1 158	1 158
Engagements reçus	212 170	147 452
Engagements de financement reçus des établissements de crédit	-	-
Engagements de garantie reçus des établissements de crédit	70 342	72 102
Engagements de garantie reçus de la clientèle	141 828	75 349

(1) Le montant des engagements douteux de financement en faveur de la clientèle s'élève à 992 K€

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

A) PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS

	En milliers d'euros			
	2024		2023	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec Etablissements de crédit	21 523	109 469	20 286	75 120
Opérations avec la clientèle	52	17	275	30
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Autres intérêts	-	-	-	-
TOTAL	21 574	109 486	20 561	75 150

Les provisions relatives à ces opérations sont enregistrées en coût du risque.

B) REVENUS DE TITRES A REVENU VARIABLE

	En milliers d'euros	
	2024	2023
Parts dans les entreprises liées		
Participations et autres titres à long terme	-	-
TOTAL	-	-

C) COMMISSIONS

	En milliers d'euros			
	2024		2023	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec Etablissements de crédit	-	180	-	152
Opérations avec la clientèle	-	-	-	-
Commissions en risques	-	-	-	-
TOTAL	-	180	-	152

D) PRODUITS ET CHARGES SUR OPERATIONS DE CREDIT BAIL ET DE LOCATION SIMPLE**PRODUITS ET CHARGES SUR OPERATIONS DE CREDIT BAIL****a) Produits sur opérations de crédit-bail**

	En milliers d'euros	
	2024	2023
Loyers	1 233 090	1 131 635
Reprises de provisions spéciales (Art. 39 et 64)	15 203	12 421
Reprises de provisions sur immobilisations	17 228	10 801
Reprises de provisions pour réserve financière négative	-	-
Plus values de cession	56 394	40 778
Indemnités de résiliation	38 200	28 218
Produits divers	10 677	8 165
Dotation sur créances douteuses	- 39 070	- 25 758
Reprise de provision sur créances douteuses disponibles	5 206	5 446
Reprise de provision sur créances douteuses utilisées	7 287	3 585
Récupérations sur créances amorties	133	574
Pertes sur créances irrécouvrables	- 8 400	- 6 072
TOTAL	1 335 948	1 209 793

b) Charges sur opérations de crédit-bail

	En milliers d'euros	
	2024	2023
Dotations aux amortissements	1 170 409	1 075 998
Dotations aux provisions spéciales (Art. 39 et 64)	1 502	3 144
Dotations aux provision immobilisations	27 486	20 743
Dotations aux provisions immeubles ITNL	-	-
Moins values de cessions	89 191	81 815
Charges diverses	5 249	4 661
TOTAL	1 293 838	1 186 362

PRODUITS ET CHARGES SUR OPERATIONS DE LOCATION SIMPLE**a) Produits sur opérations location simple**

	En milliers d'euros	
	2024	2023
Loyers	211 006	237 051
Reprises de provisions dépréciations des immobilisations	7 627	904
Plus value de cessions	34 009	21 973
Indemnités de résiliation	1 278	1 276
Produits divers	167	70
Dotation aux provisions sur créances douteuses	- 996	- 1 026
Dotation aux provisions pour risques et charges	-	-
Reprise de provision sur créances douteuses disponibles	46	204
Reprise de provision sur créances douteuses utilisées	1 414	317
Récupérations sur créances amorties	13	0
Pertes sur créances irrécouvrables	- 1 557	- 471
TOTAL	253 007	260 299

b) Charges sur opérations de location simple

	En milliers d'euros	
	2024	2023
Dotations aux amortissements	223 809	251 352
Dotations aux provision immobilisations	4 845	8 393
Moins values de cessions	9 766	7 555
Charges diverses	152	127
TOTAL	238 572	267 428

E) AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE ET NON BANCAIRE

	En milliers d'euros			
	2024		2023	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Autres Produits & Charges d'exploitation bancaire	896	1	322	538
dont refacturation	-	-	-	-
Autres Produits & Charges d'exploitation non bancaire	5 622	1 367	5 238	1 195
dont quote part du produit des subventions	2 339	-	2 587	-
TOTAL	6 517	1 368	5 560	1 734

F) CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

NATIOCREDIMURS n'a pas de personnel, l'ensemble de ses activités est géré par le personnel BPLG sous forme d'assistance administrative.

A la clôture de l'exercice, les charges générales d'exploitation s'élèvent à 32 011 milliers d'euros (dont 28 914 milliers d'euros d'assistance administrative)

Les montants des honoraires CAC s'élèvent à 50 milliers d'euros. Les audits sont réalisés par les cabinets EY et Deloitte.

G) COUT DU RISQUE

	En milliers d'euros	
	2024	2023
Dotation provisions pour dépréciation créances douteuses établissements de crédit	- 44	- 128
Dotation provisions pour dépréciation créances douteuses opérations diverses	- 1 142	- 497
Reprises provisions pour dépréciation créances douteuses établissements de crédit	1	227
Reprise provisions pour dépréciation créances douteuses opérations diverses	967	309
TOTAL	- 218	- 88

Les provisions enregistrées dans ce poste concernent uniquement les activités de crédit à la clientèle.

Les provisions pour créances douteuses sur le crédit-bail et la location simple sont quant à elles enregistrées dans les postes de produits ou charges de ces activités.

H) GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES

Néant

I) RESULTAT EXCEPTIONNEL

Néant

J) IMPOT SUR LES SOCIETES

NATIOCREDIMURS est une SNC et n'est pas soumise à l'impôt sur les sociétés.

6. AUTRES INFORMATIONS

A) INFORMATIONS RELATIVES AUX ENTREPRISES LIEES

	En milliers d'euros
	Entreprises liées France
ACTIF	
Créances sur les établissements de crédit	452 151
Créances sur la clientèle	0
Actions et autres titres à revenu variable	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	0
Autres Actifs	0
Comptes de régularisation actif	8
PASSIF	
Dettes envers les établissements de crédit	4 073 639
Comptes créditeurs de la clientèle	0
Dettes représentées par un titre	0
Autres passifs	23 963
Comptes de régularisation passif	13 161
HORS BILAN	
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	0
Engagements de garantie en faveur d'établissements de crédit	0
Engagements de garantie en faveur de la clientèle	0
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit	0
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	40 977
Engagements de garantie reçus de la clientèle	0

B) PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

(En euros)		
Résultat de l'exercice	- 58 626 636	
Report à nouveau	- 348 657 314	
Total à répartir	- 407 283 950	euros
Report à nouveau	- 407 283 950	
Total réparti	- 407 283 950	euros

C) COMPTABILITE SOCIALE / FINANCIERE ET CONSOLIDATION

- En tant qu'établissement de crédit, NATIOCREDIMURS est tenu de maintenir une comptabilité financière pour l'établissement de ses comptes consolidés pour les opérations de crédit-bail et de location avec ou sans option d'achat. Cette comptabilité fait ressortir un résultat financier en déterminant un amortissement financier de chaque opération sur la base du taux de rendement attendu du capital engagé.

- Le résultat financier est égal au résultat social auquel il est substitué, notamment, aux amortissements, aux plus et moins-values et aux provisions pour créances douteuses, leurs équivalents financiers.

- La réserve financière est constituée des écarts cumulés entre résultats financiers et résultats sociaux.
- Enfin il est constaté un impôt différé financier passif dès lors que la comptabilité financière aboutit à différer dans le temps une partie des résultats par rapport aux résultats sociaux.

a) Passage du résultat social au résultat financier

		En milliers d'euros	
		2024	2023
Résultat comptable avant impôt		- 58 627	- 64 904
Différence entre amortissements financiers et amortissements sociaux yc Provisions spéciales	-	79 419	18 514
Différence entre plus et moins value sociales et financières		6 443	26 687
Différence entre provisions sociales et provisions financières pour créances douteuses		7 396	15 317
Retraitements ANC 2014-07	-	837	- 479
Retraitements contentieux		-	-
Différence entre les loyers perçus d'avance et les loyers à percevoir		125 172	4 378
Provisions réserve financière négative		-	-
Ecart intermédiaire		0	0
Résultat financier hors IAS avant impôt au 31 décembre		129	- 487

b) Principaux éléments composant la réserve financière

La réserve financière de NATIOCREDIMURS au 31 décembre 2024 se décompose de la façon suivante :

		En milliers d'euros	
		2024	2023
Différence entre amortissements financiers et amortissements sociaux yc Provisions spéciales		469 417	405 790
Différence entre provisions sociales et provisions financières pour créances douteuses		34 619	27 222
Retraitements ANC 2014-07	-	2 200	- 1 363
Retraitements contentieux		-	-
Différence entre les loyers perçus d'avance et les loyers à percevoir	-	6 940	4 490
Divers - Provision sur Réserve latente négative		-	-
Réserve financière brute - French GAAP - au 31 décembre		494 895	436 139
Réserve financière sur immobilisations non louées	-	2 575	- 2 041
Réserve financière brute French GAAP sur immobilisations louées - au 31 décembre		492 320	434 098

c) Consolidation

NATIOCREDIMURS remonte directement dans les comptes de NATIOCREDBAIL dont le siège social se trouve au 18 rue Baudin 92300 LEVALLOIS-PERRET

D) EVENEMENTS POST CLOTURE

Les associés de la société NATIOCREDIMURS ont décidé, par une consultation écrite du 21 mars 2025, d'augmenter le capital social de 20.000.008,00 EUR, pour le porter de 429.800.672,00 EUR à 449.800.680,00 EUR, par l'émission de 131.579 parts nouvelles de 152 EUR nominal chacune.